



Rapport d'activité 2007

Ministère du Logement
et de la Ville

Secrétariat d'État
à la Politique de la ville

Délégation interministérielle
à la ville





Introduction	p.4
Stratégie, ressources, évaluation	
• Observation, évaluation (Onzus)	p.8
• Prospective et stratégie	p.12
• Finances locales	p.14
• Ressources, métiers et formation	p.16
• Europe et international	p.20
• Communication	p.22
Coordination interministérielle, politiques territoriales et innovation	
• Coordination interministérielle et territoriale	p.26
• Habitat et cadre de vie	p.28
• Développement économique et emploi	p.30
• Éducation	p.32
• Santé	p.36
• Culture	p.38
• Citoyenneté et prévention	p.40
Budget et effectifs	
• Service administratif et financier	p.44
Annexes	
• Organigramme	p.48
• Textes officiels	p.50
• Abréviations	p.53

Un cadre d'action renforcé pour la politique de la ville

Regroupant plus de cinq millions d'habitants, de nombreux quartiers d'habitat social – construits entre 1950 et 1975 dans l'élan positif de l'après-guerre – sont aujourd'hui mal insérés dans la ville. C'est pour aider ces territoires à trouver toute leur place dans le développement des agglomérations que fut progressivement élaborée une politique spécifique : la politique de la ville. Objectif : requalifier en profondeur les quartiers en difficulté et œuvrer pour un équilibre au sein des villes, qui profite à tous les habitants.

Une fois de plus, l'année 2007 a été une année décisive pour la DIV. Dans ses orientations d'une part : avec les élections présidentielles, un nouveau gouvernement a été mis en place et la DIV a été placée sous la tutelle du ministère du Logement et de la Ville et du secrétariat d'État à la Politique de la ville ; dans ses moyens et sa méthode d'autre part : avec la réorganisation de ses services, effective en 2007, et la mise en place de l'Acsé au 1^{er} janvier 2007, la DIV a pu recentrer ses missions sur l'interministérialité, vocation première de la délégation.

La DIV intervient, en complément des autres politiques publiques, à tous les niveaux : développement social et culturel, revitalisation économique, développement de l'emploi, rénovation urbaine et amélioration du cadre de vie, sécurité, citoyenneté et prévention de la délinquance, santé...

Continuant à assurer la tutelle administrative de l'Anru, la DIV assure aussi désormais celle de l'Acsé. Cette dernière est le nouvel opérateur des programmes de développement social en faveur des habitants des quartiers sensibles. Plus largement, l'Acsé intervient pour l'intégration des populations immigrées, la lutte contre les discriminations et l'illettrisme ou encore la mise en place du service civil volontaire.

À l'initiative de la secrétaire d'État Fadela Amara, une large concertation a été menée pour recueillir l'avis des citoyens vivant dans les quartiers les plus fragiles. C'est ainsi qu'en octobre et novembre 2007, plus de 200 Rencontres territoriales de la ville se sont tenues sur tout le territoire avec, en perspective, la future dynamique « Espoir banlieues ».



Stratégie

Ressources

Évaluation

- Observation, évaluation (Onzus)
- Prospective et stratégie
- Finances locales
- Ressources, métiers et formation
- Europe et international
- Communication

Observation, évaluation (Onzus)

Les missions du département Observation-évaluation se déclinent selon trois grandes orientations : l'observation et les rapports de l'Onzus, l'évaluation de la politique de la ville et la gestion et le développement du SIG Ville.

1. Les actions du programme 2007

Le programme de travail de l'année 2007 détaille les travaux engagés au titre des trois missions précédemment énoncées :

- ▶ collecte des données et sources d'information nécessaires aux travaux de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (Onzus)
- ▶ préparation du rapport 2007 et publications associées
- ▶ secrétariat du conseil d'orientation de l'observatoire
- ▶ contribution à la production des indicateurs pour le PAP et le DPT 2008
- ▶ définition d'un programme d'évaluation de la politique de la ville
- ▶ production et mise à disposition des indicateurs localisés sur le SIG Ville
- ▶ intégration dans le SIG Ville de la géographie des quartiers prioritaires des Cucs et autres nouveaux zonages de la politique de la ville
- ▶ préparation d'un atlas des Cucs
- ▶ refonte et développement de nouvelles fonctionnalités du SIG Ville
- ▶ développement d'une fonction de géocodage de fichiers d'adresses et d'une base adresses ZUS et quartiers Cucs
- ▶ préparation, en partenariat avec la FNAU, d'un guide de l'observation locale

2. L'observation et les rapports de l'Observatoire national des ZUS

Collecte des données et sources d'information nécessaires aux travaux de l'Onzus

Il s'agit, par le biais d'accords, de conventions, d'achat de données ou de coproduction d'enquêtes, de nouer ou d'actualiser les partenariats avec les détenteurs des sources d'information servant d'intrants aux travaux du département. Selon les cas sont obtenues des données préélaborées relevant d'un traitement léger ou des données de base (ex. : fichiers d'enquêtes, répertoires d'établissements) nécessitant des exploitations statistiques plus lourdes en interne. Les données collectées sont valorisées dans le rapport et publications associées, et utilisées pour la construction des indicateurs de la LOLF, pour les études d'évaluation ou pour mise à disposition sur le SIG Ville.

Préparation du rapport 2007 de l'Onzus et publications associées

Le dispositif de publication des travaux de l'observatoire a été réorganisé en 2007 ; plutôt qu'un rapport unique, le choix a été fait de diversifier les supports :

- ▶ Le rapport 2007 remis au ministre à l'ouverture de la session parlementaire rassemble les seuls indicateurs commentés et la géographie des dispositifs de la politique de la ville ;
- ▶ Les études complémentaires approfondies feront l'objet de publications séparées ;
- ▶ De courtes publications viendront présenter (sous forme de quatre pages) des synthèses des études ou du rapport au ministre, ou encore des éclairages sur des points particuliers.

Les études de l'Onzus

Ont été conduites en 2007 :

- ▶ deux études sur la santé
 - Analyse, à partir de l'enquête décennale « santé », des effets contextuels sur les indicateurs de santé et les comportements de recours aux soins des habitants des ZUS (recherche confiée à une équipe de l'Institut de recherche et documentation en économie de la santé).
 - Étude sur les inégalités sociales et territoriales de santé dans l'agglomération parisienne (recherche réalisée à partir du panel SIRS – santé, inégalité, ruptures sociales – par une équipe de l'Inserm).
- ▶ une étude sur l'habitat et la mobilité résidentielle

Étude de l'impact des mobilités résidentielles sur l'évolution du peuplement des ZUS dans quelques grandes agglomérations (recherche conduite par le laboratoire Atemha) dans le cadre du programme du Puca « renouveler l'urbain au nom de la mixité ».

- ▶ une étude sur l'évolution du niveau de vie des habitants des ZUS

Étude conduite en interne à partir des enquêtes Insee-DGI sur les revenus fiscaux de 2002 à 2005, permettant d'appréhender l'évolution du revenu disponible des ménages vivant en ZUS et de les référer à une observation nationale.

Contribution à la production des indicateurs pour le PAP et le DPT 2008

Actualisation des indicateurs suivis par l'Onzus selon la disponibilité des sources et conception d'un nombre restreint d'indicateurs nouveaux :

- ▶ taux de pérennité à cinq ans des établissements en ZFU, établi selon une méthodologie définie en partenariat avec l'Insee et publié pour la première fois dans le PAP 2008 ;
- ▶ indicateur sur les adultes-relais en liaison avec l'Acisé, qui pourra nécessiter la réalisation d'une enquête ad hoc auprès des employeurs utilisateurs du dispositif.

3. L'évaluation de la politique de la ville

À la fin de l'année a été initiée, par des consultations de personnes qualifiées et des institutions devant être parties prenantes, une réflexion visant à une démarche générale et coordonnée d'évaluation de la politique de la ville. Cette démarche, qui s'inscrit dans les missions de la DIV, s'appuierait notamment sur le capital d'informations statistiques réunies depuis plusieurs années par l'Onzus pour réaliser des mesures d'impacts des actions conduites dans les territoires de la politique de la ville.



Ces études ont été présentées en 2007 devant le conseil d'orientation de l'observatoire, la dernière ayant fait l'objet en juillet 2008 d'une publication sous format quatre pages (n° 1 de *Onzus Infos*). La publication complète de ces études est prévue à la fin de l'année 2008.

4. La gestion et le développement du SIG Ville

Production et mise à disposition des indicateurs localisés sur le SIG Ville

Les exploitations de sources statistiques localisées, mobilisées dans le cadre du rapport de l'Onzus, donnent lieu à la production d'indicateurs à la ZUS et à la ZFU venant alimenter la base d'informations du SIG Ville.

Le SIG Ville s'est construit autour d'une fonction ressource structurant la mise à disposition de données géostatistiques. Les travaux engagés en 2007 visent ainsi à :

- ▶ accroître et actualiser les données mises à disposition sur le SIG Ville (locales et nationales) ;
- ▶ développer l'intégration d'outils d'accompagnement de la donnée (glossaire, métadonnées, documents méthodologiques...)
- ▶ fixer des protocoles d'échanges et des procédures d'intégration de données dans le SIG Ville (dispositifs DIV, Acsé, Anru et données de l'Onzus)

Intégration, dans le SIG Ville, de la géographie des quartiers prioritaires des Cucs et autres nouveaux zonages de la politique de la ville

Le SIG Ville a consolidé le tracé cartographique des quartiers Cucs en concertation avec le local. Préalable indispensable à l'observation statistique, ces travaux ont permis la publication sur le site SIG Ville des représentations de ces quartiers et la réalisation des premières exploitations de sources diverses par l'Insee.

Le SIG Ville a poursuivi le travail technique engagé pour l'extension de trente-et-une ZFU et a intégré la gestion et la mise en forme cartographique des périmètres des conventions Anru et des quartiers de dérogation au titre de l'article 6 de la loi n° 2003-710 du 1^{er} août 2003.

Un premier état des lieux de la nouvelle géographie prioritaire a été initié en 2007, qui aboutira en 2008 à la publication d'un atlas inventariant les territoires des Cucs.

Refonte du site Internet SIG Ville

La restructuration du SIG Ville, engagée en 2006 en vue d'améliorer à la fois l'ergonomie de navigation et la pertinence de l'information statistique présentée, a abouti en 2007.

Cette nouvelle version intègre les nouveaux territoires de la politique de la ville, ainsi qu'une nouvelle présentation des données disponibles sous la forme des tableaux actuels mais aussi de graphiques et d'une cartographie dynamique beaucoup plus visuelle. Une indexation plus complète permet un accès plus simple à l'information.

Elle intègre également un module de requêtes sur l'ensemble des données de la base et un système de gestion des droits des utilisateurs permettant l'accès à la base de référence de la DIV.

Un module de cartographie dynamique répond aux attentes du réseau politique de la ville en proposant une représentation de l'information statistique adaptée à la « géographie prioritaire » et ses évolutions. Il offre également plus d'autonomie aux utilisateurs dans la production de cartes de travail ou d'illustrations.

À terme, cette version intégrera de nouvelles fonctionnalités de remontées d'informations depuis les acteurs locaux.



Géocodage de fichiers d'adresses et développement d'une base adresse des ZUS et quartiers Cucs

En 2007, le SIG Ville a poursuivi la constitution d'une base adresses couvrant les ZUS et ZFU qui sera étendue, en 2008, aux autres quartiers prioritaires des Cucs. L'objectif est de disposer d'un outil permettant d'affecter des coordonnées géographiques à des bases de données statistiques renseignées à l'adresse. Cet outil pourra également être utilisé en externe pour déterminer l'appartenance ou non d'une adresse à un zonage de la politique de la ville.

Préparation, en partenariat avec la FNAU, d'un guide de l'observation locale

Les démarches locales d'évaluation de la politique de la ville, requises dans le cadre partenarial des Cucs, exigent de la part des acteurs impliqués dans ces travaux le maniement d'une grande variété d'informations statistiques. Pour répondre aux besoins d'orientation de ces acteurs dans le choix des indicateurs pertinents et dans la recherche d'informations, et pour fournir quelques clés d'interprétation, la DIV et la FNAU se sont associées pour la réalisation d'un guide de l'observation locale. Des groupes de travail associant des experts des agences d'urbanisme et de la DIV se sont réunis tout au long de l'année 2007 autour des différentes thématiques traitées. La publication du guide, coordonnée par le SIG Ville, est prévue pour la rentrée 2008.

Prospective et stratégie

La mission Prospective et stratégie (MPS) a été mise en place au sein de la DIV en 2007 et, depuis cette date, ambitionne d'éclairer l'action publique dans le domaine de la politique de la ville.

L'installation de la prospective au cœur de la politique de la ville correspond bien aux préoccupations actuelles de réhabilitation d'un État qui ne soit plus uniquement pompier mais également stratège, préoccupation notamment illustrée au niveau gouvernemental par la création d'un secrétariat d'État chargé de l'Évaluation et de la Prospective pour, entre autres choses, établir un diagnostic stratégique de la France à l'horizon 2025.

1. Un autre regard sur la politique de la ville

La réflexion prospective est récente au sein de la DIV, notamment parce que la politique de la ville a très longtemps été considérée comme une politique de réparation sociale, curative par nature et non pas anticipatrice. L'accumulation des mesures et des dispositifs mis en place depuis trente ans entraîne cependant aujourd'hui une certaine confusion que dénoncent aussi bien les professionnels de la politique de la ville que les détracteurs de cette dernière. Le manque de lisibilité de cette politique publique est accentué par la multiplication des acteurs qui y interviennent et le chevauchement des périmètres. L'aspiration à une clarification des objectifs, des moyens et des champs d'intervention des acteurs de la politique de la ville est quasi générale.

2. Un nouveau paysage institutionnel

Dans le même temps, le paysage institutionnel dans lequel évolue la DIV s'est transformé, favorisant l'émergence d'une véritable réflexion tant sur l'avenir des territoires dits « sensibles » que sur celui de la politique de la ville, l'un et l'autre étant bien évidemment étroitement liés. La création des agences (Anru, Acsé) a en effet entraîné un recentrage des activités de la DIV sur des missions de réflexion stratégique, de tutelle, de suivi, d'ingénierie, de prospective, d'évaluation et d'observation.

Dans ce cadre, la prospective peut intervenir sur deux champs : celui des territoires et celui de la politique de la ville. La prospective dite « exploratoire », qui vise à répondre à la question « que peut-il advenir ? », s'intéresse prioritairement au territoire, objet central de la politique de la ville, tandis que la prospective dite « stratégique » s'intéresse davantage à la question « que pouvons-nous faire ? » à partir de laquelle construire des projets et élaborer des stratégies.

3. Priorité aux territoires

Les actions entreprises durant l'année 2007 par la mission Prospective et stratégie se sont inscrites dans ce cadre. La priorité a en effet été donnée aux territoires : la MPS a lancé des exercices de prospective territoriale sur trois agglomérations (Rennes, Avignon, Besançon) avec la volonté d'expérimenter la validité et la pertinence d'une approche prospective des territoires sensibles de la politique de la ville. L'objectif poursuivi par ces expérimentations était de juger de l'utilité d'une telle approche des quartiers pour éclairer l'action publique aux différents niveaux de décision, du local au national.



Les enseignements

à tirer des expériences menées à Rennes, Avignon et Besançon ont fait l'objet d'une journée de réunion et de réflexion à la DIV, le 11 décembre 2007, et d'un document de synthèse consultable dans la rubrique « prospective » du site Internet de la DIV.



En parallèle, la mission a souhaité nourrir sa pratique des expériences diverses accumulées sur ces sujets tant en France qu'en Europe : un séminaire de chercheurs, organisé les 29 et 30 novembre 2007, a permis de mettre en perspective les expérimentations menées dans le cadre de la DIV et d'en révéler l'originalité (actes mis en ligne sur le site Internet de la DIV). De même, il a semblé important d'asseoir une telle pratique sur des bases théoriques sérieuses. Des experts reconnus dans les domaines de la prospective, de la sociologie, de l'économie et des politiques publiques ont contribué à un numéro spécial de la revue *Territoires 2030* de la Diact consacré à la politique de la ville et à la prospective des territoires urbains sensibles. La mission de la DIV a ainsi permis d'initier une réflexion novatrice sur ces sujets et de faire émerger des problématiques nouvelles et un réseau européen de spécialistes.

Les avancées réalisées au cours de l'année 2007 exigent de la DIV, pour 2008, qu'elle aille plus loin encore dans la pratique d'une prospective exploratoire et stratégique, participative et stimulante, au service de la politique de la ville et de ses acteurs dans leur diversité.


Finances **locales**


Tout au long de l'année 2007, la mission Finances locales a concentré ses efforts dans trois domaines distincts : la politique de la ville et l'intercommunalité, l'analyse financière et la remontée de l'information locale.

1. Politique de la ville et intercommunalité

Parue fin 2006 et issue d'une collaboration étroite avec les grandes associations d'élus et les administrations de l'État¹, l'étude relative à l'exercice de la compétence politique de la ville par les EPCI dans le cadre des contrats de ville 2000-2006 a été rendue publique et mise en ligne sur le site de la DIV (www.ville.gouv.fr) dès le début de l'année 2007. Elle a été présentée lors de la Rencontre de la DIV « Politique de la ville et intercommunalité : état des lieux » du 21 mars 2007. Tant en termes d'affluence que de qualité des échanges auxquels elle a donné lieu, cette journée fut un succès parce qu'elle répondait à la fois à une demande des professionnels de la politique de la ville et à un besoin des élus de mieux appréhender les effets de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale pour la mise en œuvre des nouveaux contrats urbains de cohésion sociale.

Cette première étude avait abouti à la définition d'une typologie des intercommunalités urbaines au regard de l'exercice de cette compétence nouvelle à caractère obligatoire pour la plupart des intercommunalités urbaines. À partir de la typologie de ce premier travail, une autre étude a permis de finaliser un cahier des charges pour la réalisation de monographies centrées sur la dynamique propre à chacun de ces EPCI.

 **Les actes de cette journée ont fait l'objet d'une publication en juin 2007.**

 **Une prochaine étude, programmée et mise en place fin 2008, procédera à l'examen approfondi des rapports politiques, juridiques et financiers que l'intercommunalité et les communes membres entretiennent entre elles tant pour ce qui concerne la mise en œuvre opérationnelle des politiques urbaines et sociales, que pour la mesure des effets péréquateurs de l'intégration communautaire. L'étude permettra encore de déterminer la vision prospective qu'en ont chacun des acteurs.**

2. L'analyse financière

L'analyse financière des communes de la géographie prioritaire constitue la base de l'activité de la mission Finances locales, avec une production de plus de 200 fiches par an à destination de l'Anru afin d'appuyer les décisions du Comité d'engagement de l'agence. À la demande de cette dernière, la fiche synthétique type a été revue et élargie à une analyse triennale et une quasi-généralisation de l'analyse financière intercommunale. Le volume des données financières manipulées nécessiterait une automatisation du traitement des informations. En 2007, un partenariat a été conclu avec la Direction générale de la comptabilité publique (DGCP) et la Direction générale des impôts (DGI) pour récupérer les bases de données ad hoc.

1 - La Délégation interministérielle à la ville (DIV), le Conseil national des villes, la Direction générale des collectivités locales (DGCL), la Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (Diact), l'Association des maires de France (AMF), l'Assemblée des communautés de France (AdCF), l'Association des maires des grandes villes de France (AMGVF), la Fédération des maires des villes moyennes (FMVM), l'Association des maires ville et banlieue de France (AMVBF) et l'Institut d'aménagement et d'urbanisme (IAU) d'Île-de-France.



3. La remontée de l'information locale

Le suivi financier des Cucs comme celui de la DSU, ou encore le rapport annuel de l'Onzus, ont mobilisé le service afin de déboucher sur une proposition de rapport unique simplifiant et fiabilisant la remontée de l'information locale. Ce suivi a été repris par l'article 139 de la loi de finances initiale pour 2008 et codifié dans le CGCT à l'article L. 1111-2 du CGCT, avant que le premier semestre de l'année 2008 ne soit consacré à la standardisation en vue d'une consolidation des informations contenues dans l'ensemble des rapports locaux.

Ressources, métiers et formation

Pour faire connaître son action, diffuser l'information utile sur la politique de la ville et animer les échanges entre le niveau local et le niveau national, la DIV s'est appuyée, en 2007, sur une base documentaire très riche et différents réseaux d'acteurs constitués sur le terrain.



Le centre de ressources contribue à l'alimentation du portail européen EUKN dont il est le point focal national, qui a pour objectif de diffuser les connaissances et les bonnes pratiques dans le champ des politiques urbaines.

1. L'activité documentaire

Fonds documentaire

- ▶ plus de 15 000 références sur la politique de la ville
- ▶ fonds historique de documents antérieurs à 1995
- ▶ études, rapports, « littérature grise », publications nationales et régionales, cartes et documents administratifs, vidéogrammes, circulaires et textes officiels

I-ville

- ▶ base de données en ligne
- ▶ 67 000 visites par mois en moyenne
- ▶ plus de 3 800 documents téléchargeables en texte intégral (circulaires, cartes, fiches d'expériences, études, rapports)
- ▶ approche à la fois thématique et territoriale, en lien avec le SIG Ville de la DIV

2. Les archives et le programme DIV-DAF

Gestion et stockage des documents

- ▶ contrôle et coordination des versements des différents services, selon le guide d'archivage interne réalisé en 2006
- ▶ versement aux Archives nationales : dix-huit mètres linéaires
- ▶ gestion des demandes de communication internes et externes
- ▶ travail spécifique pour l'archivage des dossiers des agents en partance pour l'Acisé

Partenariat entre la DIV et la Direction des archives de France

Centré essentiellement sur la campagne de recueil d'archives orales, le partenariat avec la DAF s'est poursuivi avec le concours des villes volontaires et d'universitaires, en vue de l'élaboration d'un guide à destination des villes qui souhaitent s'engager dans des projets similaires de recueil de la mémoire.

Les étudiants-enquêteurs des sites de Marseille et Salon-de-Provence ont suivi une formation « archives orales et politique de la ville ».

Publication

En avril 2007 a été publié un guide « Repères », *Travail de mémoire et requalification urbaine*, coordonné par Catherine Foret, sociologue.

3. Les Rencontres de la DIV

C'est le rendez-vous des acteurs de la politique de la ville qui permet de diffuser les informations utiles relatives aux priorités nationales, et de valoriser et mettre en débat les expériences locales.



Le 2 février, la DIV et la DAF ont organisé un colloque restituant la collecte de témoignages oraux sur le quartier du Franc-Moisin à Saint-Denis, en présence des habitants et en partenariat avec la mairie de Saint-Denis et Profession banlieue (publication à paraître).



Le centre de ressources, avec l'appui d'un département thématique de la DIV, organise régulièrement des Rencontres réunissant entre 200 et 300 professionnels de la politique de la ville.

Les trois Rencontres de l'année 2007 :

- ▶ « Politique de la ville et intercommunalité : état des lieux »
- ▶ « L'évaluation locale : un enjeu pour la politique de la ville et pour la réussite des contrats urbains de cohésion sociale »
- ▶ « Projets de rénovation urbaine et contrats urbains de cohésion sociale : comment faire levier ? »

4. Le travail avec les réseaux

Partenariat national associatif

La DIV a soutenu 110 projets associatifs recouvrant les différentes thématiques de la politique de la ville; les associations en question peuvent en effet jouer un rôle de « tête de réseau » ou avoir une action particulièrement innovante ou expérimentale qui mérite d'être encouragée en vue d'un essaimage au plan national.

Une mission d'évaluation lancée auprès de trente associations, dont vingt-trois financées dans le cadre du partenariat national de réussite éducative, a permis de vérifier l'utilisation des subventions accordées, de mieux connaître l'activité de l'association et les résultats obtenus, et de dégager les pistes de coopération pour l'année suivante.

Partenariat national 2007 :

Dotations subventions « partenariat national associatif »	1 900 000 €
Dotations complémentaires	1 300 000 €
Sous-total recettes	3 200 000 €
Total dépenses	3 199 568 €

Dotations subventions « réussite éducative/grandes écoles »	1 900 000 €
Dotations complémentaires	400 000 €
Sous-total recettes	2 300 000 €
Total dépenses	2 142 000 €

Les réseaux de professionnels

- ▶ appui aux réseaux de professionnels en charge, sur le terrain, de mettre en œuvre la politique de la ville
- ▶ relais de leurs réflexions et propositions (association Amadeus)
- ▶ aide au financement de leur activité et d'un poste de permanent (Interréseaux des professionnels du développement social urbain - IRDSU), réalisation d'une enquête nationale sur les chefs de projet
- ▶ organisation de deux séances d'échanges sur la mise en œuvre des Cucs dans les différentes régions et sur l'actualité de la politique de la ville, en présence du délégué interministériel à la Ville et du directeur de l'AcSé



Dans le cadre des décisions du CIV du 9 mars 2006, trois nouvelles structures ont été créées en 2007 avec l'appui de la DIV :

- ▶ « **Villes au carré** », centre de ressources interrégional Centre et Poitou-Charente
- ▶ « **Villes Caraïbe** », centre de ressources de la Martinique
- ▶ le centre de ressources et d'observation de la cohésion sociale de Mayotte



Les crédits délégués par l'État en 2007 au titre du soutien aux centres de ressources locaux s'élèvent à 1,9 million d'euros.

Les centres de ressources régionaux

La DIV poursuit son rôle d'accompagnement technique et financier des centres chargés de diffuser les informations, de capitaliser les expériences, de former et mettre en réseau les acteurs de la politique de la ville, de faire remonter les perceptions et l'expertise des acteurs de terrain, et d'appuyer l'observation et l'évaluation locales (financement conjoint État-collectivités locales, partenariat avec les universités).

Le cahier des charges, élaboré en 2006, a été mis en œuvre et a déterminé les missions, les attentes de l'État et les modalités de financement.

Le centre de ressources de la DIV a animé le réseau national des centres de ressources pour la politique de la ville (seize centres, six séminaires en 2007), notamment au niveau de leur coopération avec l'Anru pour accompagner l'animation du programme de rénovation urbaine (contribution aux Journées nationales d'échanges de la rénovation urbaine).

5. La formation

Formations organisées à l'initiative de la DIV (hors rencontres de la DIV et cycles de qualification organisés par les centres de ressources régionaux).

- ▶ formation sur « la rénovation urbaine, le développement économique et la programmation d'équipements publics » au CIFP de Rouen avec le bureau d'études Ifaces
- ▶ formation-action interpartenariale sur le développement des ateliers santé-ville auprès des services déconcentrés de l'État dans trois régions, avec Gres médiation santé
- ▶ animation d'un cycle de professionnalisation des responsables de ZFU en partenariat avec la Caisse des dépôts et consignations et l'École de rénovation urbaine, avec l'appui de Civito et Ifaces développement (2005-2007 : quatorze séminaires, quatre journées nationales et trois ateliers « référentiel métier »)
- ▶ recherche-action sur trois ans pour définir un programme de formation des acteurs impliqués dans les dispositifs éducatifs (cf. chapitre « Éducation » p.34)
- ▶ formation à la prise de poste et sensibilisation à la politique de la ville en direction des policiers et des gendarmes, en partenariat avec le CIPD, la Mildt et les ministères concernés

6. Mise en place d'un groupe d'appui interpartenarial

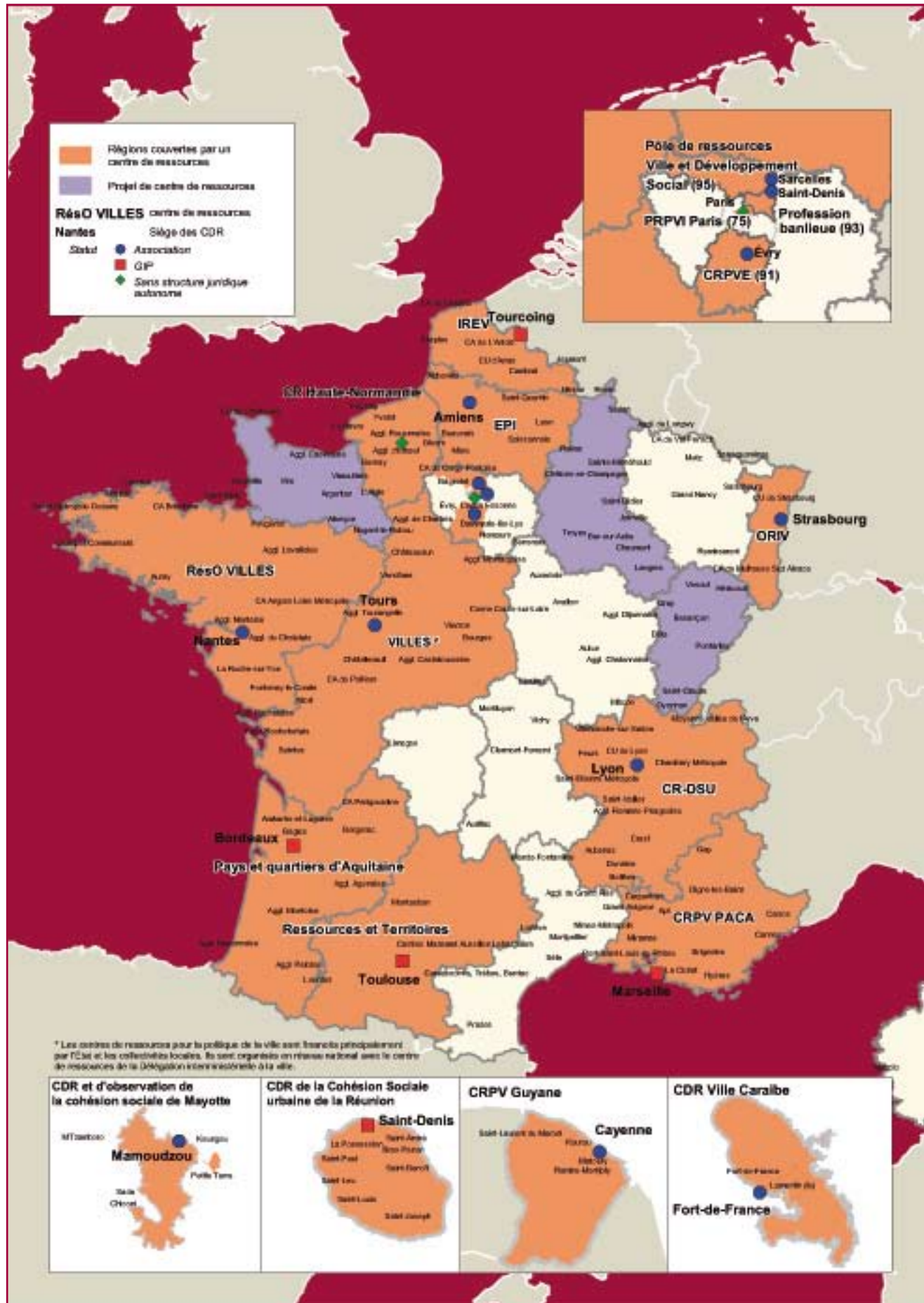
Dans le cadre du mandat confié à la DIV par le CIV du 9 mars 2006, un groupe interpartenarial d'appui à la DIV a été mis en place en 2007. Son objectif est double :

- ▶ recenser les besoins en matière de formation ou d'adaptation des compétences à l'évolution de la politique de la ville ;
- ▶ proposer des pistes d'amélioration de lisibilité et de cohérence de l'offre de formation existante.

Cinq groupes d'acteurs cibles ont été identifiés : chefs de projet, agents de proximité, travailleurs sociaux, services déconcentrés de l'État, responsables associatifs.



Les centres de ressources pour la politique de la ville*



Europe et international

De plus en plus, la politique de la ville se nourrit d'expériences partagées au niveau international, mais aussi des apports des politiques et fonds européens. De ce point de vue, 2007 fut une année charnière.

1. Les fonds structurels européens et la politique de la ville

La mission Europe et international a assuré le suivi de la circulaire interministérielle relative à la dimension urbaine des programmes opérationnels régionaux des objectifs « convergence » et « compétitivité régionale et emploi » 2007-2013.

Cette circulaire recommande, notamment, l'intégration d'un axe dédié aux questions urbaines aux futurs programmes régionaux « compétitivité régionale et emploi » en métropole et « convergence » dans les Dom, financés par le Feder.

Ce dispositif d'observation et d'animation conjoint DIV/Diact/secrétariat d'État à l'Outre-mer intervient en complément des ressources disponibles au niveau régional (mobilisation de l'expérience acquise des programmes Urban et Objectif 1 et 2).

Le réseau Urban France a été chargé de mettre en place les premiers outils opérationnels de ce dispositif. Lancé en juin 2007, un portail d'informations sur la dimension urbaine de la nouvelle programmation des fonds structurels met à disposition une information détaillée, par région, sur le volet urbain des programmes, la sélection des projets et leurs développements ultérieurs.

La mission Europe et international en a assuré la communication par des présentations et des échanges avec les différents acteurs concernés : associations d'élus, centres de ressources pour la politique de la ville, services déconcentrés de l'État, etc.

2. Urbact

Géré et animé par la DIV, le programme Urbact d'échange d'expériences entre villes européennes a connu en 2007 sa dernière année d'activité sous son ancienne version : les réseaux thématiques et groupes de travail, qui ont rassemblé près de 200 villes et 4 500 acteurs des politiques urbaines de toute l'Europe, ont rendu leur rapports conclusifs.

Parallèlement, le nouveau programme Urbact II 2007-2013 a été élaboré et lancé avec un renforcement des moyens alloués par la Commission européenne et une extension à toutes les villes de l'Union européenne ainsi qu'à celles de Norvège et de Suisse.


3. EUKN


Réseau européen de connaissances sur les politiques urbaines

Seize États membres de l'Union européenne (dont la France), le réseau des grandes villes européennes Eurocities, la Commission européenne et Urbact ont contribué à la phase pilote en 2005 et 2006.

Le projet pilote EUKN a été confirmé et prolongé sur la période 2007-2010, conformément à la décision prise en mai 2007 par les ministres européens chargés des politiques urbaines.

Il s'agit désormais d'assurer le développement du portail EUKN France (www.eukn.org) et de confirmer les points focaux nationaux repérant et validant les connaissances disponibles au niveau local et national.

 Dans le cadre du programme Urbact II, la Commission européenne double sa contribution, qui atteint 53 millions d'euros pour la période 2007-2013.

 La conférence européenne organisée à Berlin les 4, 5 et 6 novembre 2007 a rassemblé les acteurs de l'ancien et du nouveau programme (plus de 400 participants); elle a lancé les appels à projets pour les nouveaux réseaux thématiques.



Le point focal national France

Dans ce domaine, la DIV a :

- ▶ défini une prestation en vue d'externaliser la conception de la politique éditoriale du portail pour confirmer le rôle du centre de ressources dans ses fonctions de production de connaissances au format EUKN et d'animation du réseau des contributeurs nationaux (rencontres bilatérales entre la DIV et les centres de ressources pour la politique de la ville, l'Anah, le Puca...);
- ▶ participé en octobre 2007, à Copenhague, à la rencontre des points focaux nationaux.

4. Coopération européenne

Participation aux activités des présidences allemande et portugaise de l'Union européenne

La DIV a participé activement à l'élaboration de la « charte de Leipzig pour une ville européenne durable » proposée par l'Allemagne et adoptée le 24 mai.

Lors de la présidence portugaise, la DIV a présenté les derniers développements des politiques urbaines en France (préparation de la dynamique Espoir banlieues, Grenelle de l'environnement...).

Préparation de la présidence française de l'Union européenne au second semestre 2008

La fin de l'année 2007 a été consacrée à la définition des grandes priorités pour cette nouvelle présidence. La DIV s'est vu confier la préparation d'un Forum européen des villes devant se tenir à Montpellier fin 2008.

Séjour d'étude franco-anglais à Londres et à Manchester

Visite d'étude en Angleterre sur le thème de la régénération des zones urbaines en difficulté : rencontre avec les professionnels de la direction « communities and local government » de Londres et de Manchester. Dans l'optique d'entretenir des échanges réguliers, la DIV s'est engagée à organiser l'accueil d'une délégation anglaise au premier semestre 2008.

5. Valorisation, capitalisation et dissémination

La DIV a entrepris d'éditer une série d'ouvrages présentant, de façon synthétique, les productions les plus marquantes d'Urbact (rapports finaux de réseaux thématiques, études dans le cadre d'Urbact I notamment) et de les diffuser auprès des professionnels français de la ville, en version papier et en version numérique.

Sur l'année 2007 ont ainsi été publiés dans la collection « Villes » de la DIV :

- ▶ *Urbact : régénération urbaine et patrimoine culturel*
- ▶ *Économie et emploi dans les zones urbaines en difficulté*

Les actes du séminaire franco-allemand, qui s'est tenu à Reims en décembre 2006, ont donné lieu à une publication franco-allemande et à une mise en ligne sur www.ville.gouv.fr dans ses versions française, allemande et anglaise.

Enfin, la plaquette de présentation *Agir pour les habitants des quartiers en difficulté* de février 2007 a également été publiée et mise en ligne dans sa version anglaise.

Communication

En 2007, la DIV a poursuivi ses actions d'animation et l'édition de ses publications périodiques ; elle a par ailleurs enrichi ses collections d'ouvrages et son site Internet.

1. Éditions et publications

Deux objectifs principaux

- ▶ assurer la diffusion, auprès des partenaires institutionnels (ministères, parlementaires, collectivités territoriales, services déconcentrés de l'État...), des informations du ministère chargé de la politique de la ville ;
- ▶ fournir au réseau des professionnels et acteurs de terrain une information opérationnelle.

Publications parues en 2007

Périodiques

- ▶ *La Lettre de la DIV*, n°s 114, 115 et 116
- ▶ La lettre électronique : vingt-deux numéros diffusés durant l'année 2007
- ▶ Rapport annuel de l'Onzus 2007 (novembre 2007)
Chaque année, l'Onzus remet au Parlement un rapport proposant un état des lieux des ZUS en France, sur la base d'indicateurs définis par la loi du 1^{er} août 2003. D'une année sur l'autre, il présente l'évolution de ces indicateurs dans les grands champs d'action de la politique de la ville : emploi, développement économique, éducation, santé, sécurité..., ainsi que des études thématiques (mobilité résidentielle, trajectoires d'insertion économique des jeunes, accessibilité de l'offre de soins...).

Abonnements à la lettre d'information électronique bimensuelle

(date de création : septembre 2001)

- ▶ Fin décembre 2005 : 9 826 abonnés
- ▶ Fin décembre 2006 : 10 546 abonnés
- ▶ Fin décembre 2007 : 11 890 abonnés

Collections d'ouvrages

Repères

Cette collection à vocation pratique et pédagogique édite des ouvrages thématiques (santé, éducation, prévention de la délinquance...) qui permettent de présenter les principaux dispositifs nationaux de la politique de la ville et leur application locale (recueil de fiches pratiques).

- ▶ *Travail de mémoire et requalification urbaine*, avril 2007
- ▶ *Ateliers santé-ville - Une démarche locale pour la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé*, septembre 2007
- ▶ *Le projet de réussite éducative*, mars 2007

Rencontres des acteurs de la ville

Il s'agit d'une collection dédiée à la retranscription et la publication des actes de rencontres, séminaires, colloques...

- ▶ *Villes, prospective et cohésion sociale*, janvier 2007
- ▶ *Politique de la ville et intercommunalité : état des lieux*, juin 2007

Villes

Cette collection est dédiée à la thématique Europe, et notamment au réseau Urbact.

- ▶ *Urbact : régénération urbaine et patrimoine culturel*, juin 2007
- ▶ *Franco German Seminar on Urban Renovation - Reims 7 and 8 december 2006*, avril 2007

- ▶ *Deutsch-französisches Seminar zu Fragen der Stadterneuerung - Reims, 7 und 8 dezember 2006, avril 2007*
- ▶ *Séminaire franco-allemand sur la rénovation urbaine - 7 et 8 décembre 2006 à Reims, avril 2007*

Études et recherches

Cette collection est dédiée à la publication d'études (intégrales ou partielles) conduites par la DIV ou portant sur les thématiques relatives à la politique de la ville (santé, prévention et sécurité, médiation...)

- ▶ *Vulnérabilités sociales, santé et recours aux soins dans les quartiers défavorisés franciliens, novembre 2007*

Brochures et plaquettes

En 2007, la DIV a édité une plaquette « mode d'emploi » pour présenter et expliquer la politique de la ville ; deux éditions sont parues, la première en langue française, la seconde en langue anglaise :

- ▶ *Agir pour les habitants des quartiers en difficulté, février 2007*
- ▶ *Taking action for the residents of deprived urban areas - Politique de la ville - A user's guide, 2007*

2. Site Internet

Le site Internet de la DIV, www.ville.gouv.fr, est hébergé sur le réseau du ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement.

Son contenu est centré sur la politique de la ville et la DIV : historique, missions, actualités, ressources...

	2005	2006	2007
Nombre de visites			
par an	550 000	772 300	858 845
par mois (en moyenne)	45 833	64 358	71 571
par jour (en moyenne)	1 506	2 116	2 353
Nombre de pages vues			
par an	2 500 000	3 119 000	2 361 894
par mois (en moyenne)	208 333	259 917	196 822
par jour (en moyenne)	6 850	8 545	6 491
Nombre de documents téléchargés			
par an	1 000 000	1 558 000	1 740 661
par mois (en moyenne)	83 333	129 833	145 055
par jour (en moyenne)	2 739	4 268	4 769



Coordination interministérielle

Politiques territoriales

Innovation

- Coordination interministérielle et territoriale
- Habitat et cadre de vie
- Développement économique et emploi
- Éducation
- Santé
- Culture
- Citoyenneté et prévention

Coordination interministérielle et territoriale

Le Secrétariat de la coordination interministérielle et territoriale (SCIT) fait partie du pôle Interministériel, politiques territoriales et innovation. Ce département a pour mission de définir et suivre les contrats urbains de cohésion sociale, d'animer les services locaux de l'État chargés de la politique de la ville, de l'interministérialité, ainsi que les tutelles sur l'Anru et l'Acse, en coordination avec l'ensemble des départements de la DIV.

1. Contrats urbains de cohésion sociale

Les Cucs en chiffres :

- ▶ 355 Cucs prennent le relais des précédents 247 contrats de ville
- ▶ 293 sont signés par les communes uniquement
- ▶ 204 par les EPCI (avec ou sans les communes de ces EPCI)
- ▶ 21 % sont signés par les conseils régionaux
- ▶ 34 % par les conseils généraux
- ▶ 26 % par les bailleurs sociaux

En 2007, le SCIT a poursuivi son travail sur les Cucs pour répondre aux interrogations politiques ou techniques des services locaux sur la phase de signature des contrats. Il consolide, en lien avec le système d'information géographique, la remontée des informations sur la géographie prioritaire repérée par ces contrats.

Pour définir et organiser les modalités d'évaluation locale des Cucs, le SCIT a rédigé la circulaire du 5 juillet 2007 relative à l'évaluation des contrats urbains de cohésion sociale, et préparé puis diffusé la seconde version du guide méthodologique *Guide de l'évaluation des contrats urbains de cohésion sociale*. Les centres de ressources régionaux et les services de l'État ont par ailleurs été mobilisés sur ce sujet.

En parallèle, le SCIT a suivi un prestataire externe sur la conduite d'un travail d'analyse du contenu de ces contrats.

Enfin, le SCIT a animé quatre réunions nationales de travail avec les correspondants régionaux et les sous-préfets ville.

2. Coordination interministérielle

En complément de l'action des chargés de mission thématiques, le SCIT a animé la coordination interministérielle ; d'une part au travers de la préparation du document de politique transversale qui traduit les engagements des différents ministères au titre de la politique de la

ville et, d'autre part, au travers de l'animation d'une réflexion avec des sous-préfets ville sur les modalités de mobilisation locale des politiques de droit commun de l'État et des collectivités.

3. Tutelle de l'Anru et de l'Acse

Le SCIT a préparé les conseils d'administration de l'Anru et y a participé en lien avec le Service administratif et financier et le département Habitat et cadre de vie de la DIV :

- ▶ préparation d'un contrat d'objectifs et de moyens pour l'Acse, qui sera finalisé après la mise en œuvre des décisions de la RGPP ;
- ▶ suivi des modalités de transition entre le système antérieur de traitement informatique des subventions locales « Poliville » et le système généralisé « subvention en ligne », et articulation avec le système comptable de l'Acse.



2 242 quartiers, situés dans plus de 900 communes et comprenant 742 ZUS et 1 500 nouveaux quartiers hors ZUS, ont été désignés par les acteurs locaux.

Priorisation :

- ▶ près de 1 000 en priorité 1
- ▶ 700 en priorité 2
- ▶ 600 en priorité 3



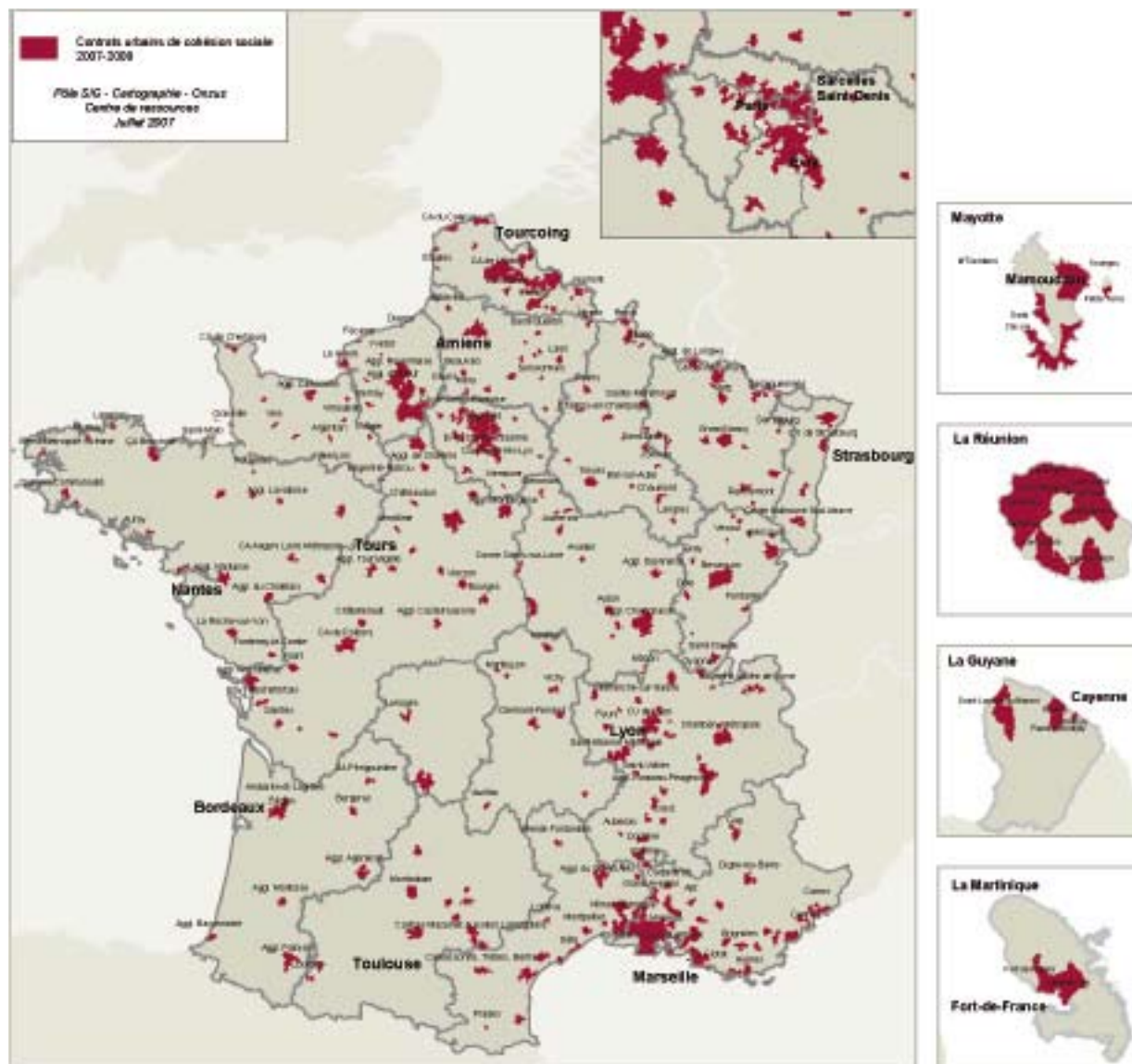
4. Contributions nationales

Le SCIT a contribué à alimenter techniquement les démarches nationales de réflexion sur l'avenir de la politique de la ville :

- ▶ *Réunifier et réconcilier la ville*, rapport du Conseil économique et social, décembre 2007
- ▶ *La gestion des crédits d'intervention de l'État au titre de la politique de la ville*, rapport de la Cour des comptes, septembre 2007
- ▶ Le travail de la mission conduite par le préfet Lacroix dans le cadre de la RGPP

En outre, le SCIT a contribué à la préparation de la dynamique Espoir banlieues par l'accompagnement des Rencontres territoriales (participation, contacts avec les préfetures).

Les contrats urbains de cohésion sociale de la DIV



Habitat et cadre de vie

Au cours de l'année 2007, la mission Habitat et cadre de vie (HCV) a concentré son action sur la préparation de la dynamique Espoir banlieues pour les thématiques des transports, du logement et de la gestion urbaine de proximité. Comme les années antérieures, elle a assuré la tutelle de l'Anru et le suivi du programme national de rénovation urbaine. Elle suit, par ailleurs, le volet « habitat et cadre de vie » des Cucs.

1. Préparation de la dynamique Espoir banlieues

Pour la préparation de la dynamique Espoir banlieues, la DIV a conduit un travail interministériel d'animation et de construction des politiques publiques :

- ▶ en développant l'offre de transports en Île-de-France dans le cadre d'une accélération des projets portés par le Stif ;
- ▶ en développant l'offre de transports en province afin de désenclaver les quartiers sensibles avec la préparation d'un appel à projets pour 2008 ;
- ▶ en définissant un programme d'amélioration du logement dans les quartiers de la politique de la ville ;
- ▶ en améliorant la gestion urbaine de proximité et la gestion locative.

2. Tutelle de l'Anru et suivi du PNRU

Conseils d'administration et groupes de travail

La mission HCV a suivi la préparation de cinq conseils d'administration et approuvé le nouveau règlement général de l'Anru, ainsi que la préparation du règlement financier. Elle collabore aux réunions techniques partenariales et aux comités d'engagement des projets locaux de rénovation urbaine ; elle participe aux groupes de travail concernant les évolutions du PNRU : délégation élargie, programme national des quartiers anciens dégradés, définition des points d'étape, règles à appliquer face au non-respect des engagements ; enfin, elle anime des ateliers lors des Journées nationales d'échanges de la rénovation urbaine et des forums régionaux de la rénovation urbaine en outre-mer.

Réalisation d'études-bilans sur les enjeux majeurs de la rénovation urbaine

- ▶ conduite d'études sur les conditions de relogement dans les opérations de rénovation urbaine
- ▶ mise en place d'une journée de capitalisation sur les relogements en partenariat avec le Puca
- ▶ engagement d'une étude sur la participation des architectes conseils au programme de rénovation urbaine



Suivi du programme : suivi réglementaire, expérimentations, formations

- ▶ travail préparatoire à la circulaire d'instruction fiscale relative à l'application de la TVA à 5,5 % dans un périmètre de 500 mètres autour des zones de redynamisation urbaine ;
- ▶ redéfinition des indicateurs dans le cadre de la LOLF, préparation des documents budgétaires (DPT, PLF, PAP, RAP) en lien avec les autres services de la DIV ;
- ▶ mise en place d'une expérimentation sur la gestion urbaine de proximité dans des sites mixtes entre logement social et habitat privé ;
- ▶ pilotage de formations « développement économique et rénovation urbaine ».



En 2007, la mission HCV a préparé un appel d'offres relatif à l'analyse du volet « habitat et cadre de vie » des Cucs pour 2008.

Développement économique et emploi

Au cours de l'année 2007, la mission Développement économique et emploi au sein du pôle Cohésion sociale de la DIV a achevé de mettre en place, au plan réglementaire, la relance des zones franches urbaines : création d'une nouvelle génération en 2006 et extension en 2007 du périmètre des premières ZFU. Elle a également été très fortement mobilisée par la préparation de la dynamique Espoir banlieues dans le domaine de l'insertion professionnelle et de l'emploi.

1. Les zones franches urbaines

Extension géographique de zones franches urbaines

Une trentaine de ZFU, parmi les plus anciennes existantes, ont été concernées par cette extension.

Décrets modificatifs en Conseil d'État (métropole et outre-mer) publiés en mai 2007 :

- ▶ décret n° 2007-894 du 15 mai 2007 modifiant le décret n° 96-1154 du 26 décembre 1996 et le décret n° 2004-219 du 12 mars 2004 portant délimitation de zones franches urbaines dans certaines communes
- ▶ décret n° 2007-895 du 15 mai 2007 modifiant le décret n° 96-1155 du 26 décembre 1996 portant délimitation de zones franches urbaines dans certaines communes des départements d'outre-mer.

Animation et communication

La mission a engagé la poursuite du programme d'accompagnement des ZFU, mis en œuvre en application du protocole de développement économique conclu entre la DIV et la Caisse des dépôts et consignations en 2004.

▶ Actions communes DIV/CDC :

- conception et publication du CD-Rom présentant les comptes-rendus et la documentation du programme d'animation des chefs de projet ZFU 2005-2006 ;
- préparation d'un nouveau programme d'animation des développeurs économiques urbains (lancé en 2008) ;
- présence conjointe de la DIV et de la CDC au 14^e Salon des entrepreneurs de Paris (31 janvier, 1^{er} et 2 février) pour promouvoir les ZFU auprès des créateurs d'entreprise.

▶ Soutien spécifique de la CDC :

- soutien à la création et au développement d'entreprises : services d'amorçage de projets, couveuses et coopératives d'activités, prêts participatifs en partenariat avec Oséo BDPME ;
- développement d'une offre immobilière adaptée aux très petites entreprises et aux PME : cofinancement d'études préalables, co-investissement dans des opérations immobilières.

En partenariat avec le Sénat et de nombreux autres partenaires publics et privés, la DIV apporte son appui à la création d'activités dans les quartiers de la politique de la ville dans le cadre du « partenariat national » et de l'opération Talents des cités.

Par ailleurs, la mission Développement économique et emploi a publié en janvier 2007 la plaquette *ZFU, mode d'emploi*.



En 2007, la CDC a mobilisé 11 millions d'euros dans le cadre du programme d'accompagnement des ZFU, dont 6 millions d'euros dans l'immobilier.



Évaluation qualitative des zones franches urbaines

La mission Développement économique et emploi a défini la mission d'évaluation qualitative du dispositif des ZFU et préparé un cahier des charges (appel à la concurrence publié en février 2008).

2. Les mesures en faveur du commerce

L'Établissement public d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (Epareca)

En 2007, la mission Développement économique et emploi a poursuivi les objectifs et les orientations du CIV de mars 2006 :

- ▶ élargissement de ses missions et triplement sur trois ans de son rythme d'intervention
- ▶ objectif opérationnel et financier de neuf nouvelles restructurations de centres commerciaux par an
- ▶ recrutements et engagement de moyens supplémentaires
- ▶ préparation et participation aux quatre conseils d'administration qui ont eu lieu en 2007

Le Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (Fisac)

En matière de politique de la ville, le Fisac s'est concentré sur des opérations de restructuration de sites commerciaux et artisanaux, et plus particulièrement des opérations de réaménagement de quartiers classés en ZUS.



Durant la période 2003-2007, le Fisac a financé une trentaine d'opérations, le montant des subventions accordées s'élevant à 5,5 millions d'euros.

3. L'action pour l'emploi

Grenelle de l'insertion

Entre novembre 2007 et juin 2008, la DIV a participé à la mise en œuvre du Grenelle de l'insertion. Elle a contribué aux travaux du groupe en charge de la définition de la politique publique d'insertion, de ses objectifs, de ses moyens et de sa gouvernance.

À la demande des cabinets du ministère du Logement et de la Ville, puis du secrétariat d'État à la Politique de la ville, la mission Développement économique et emploi de la DIV a activement contribué à la préparation de la dynamique Espoir banlieues.

En lien avec l'Onzuz, elle a émis un diagnostic de la situation de l'emploi dans les quartiers et proposé des orientations. Secrétaire du groupe interministériel « formation et emploi » installé au cabinet du ministre, elle a analysé les contributions ministérielles et territoriales, consulté les opérateurs dans les domaines de l'insertion et de l'accompagnement à la création d'activité et fourni un travail interministériel avec la DGEFP afin de mettre au point des propositions.

Volet « emploi et développement économique » des Cucs

La mission a établi une analyse du volet « emploi et développement économique » des premiers Cucs signés. Elle a préparé un appel d'offres visant à analyser cinquante Cucs dont vingt faisant l'objet d'une investigation approfondie.

Éducation

La mission Éducation, qui fait partie du pôle Cohésion sociale de la DIV, suit les orientations du CIV du 9 mars 2006. L'État a, en effet, recentré son action dans le domaine éducatif sur une géographie prioritaire resserrée : contrats urbains de cohésion sociale d'une part, réseaux « ambition réussite » et réseaux de réussite scolaire d'autre part.

La nouvelle orientation a permis de cibler davantage les publics en difficulté, en privilégiant une approche individualisée des parcours éducatifs dans le cadre des programmes de réussite éducative et des écoles de la deuxième chance, et dans le cadre de l'opération « Une grande école, pourquoi pas moi ? ».

Au-delà de ce recentrage, les concours de la politique de la ville à plusieurs dispositifs partenariaux du domaine éducatif à visée plus collective – tels que les opérations « école ouverte » et celles proposées dans le cadre des Clas ou des REAAP – ont été maintenus au titre des volets éducatifs des contrats urbains de cohésion sociale.

Décidé par le CIV du 9 mars 2006, le transfert à l'Acsé de la gestion opérationnelle de plusieurs programmes antérieurement gérés par la DIV a été effectif au 1^{er} janvier 2007.

Au 31 décembre 2007, on comptait 514 projets et internats de réussite éducative validés (ROM comprises). L'Acsé a budgété 125 millions d'euros pour « l'éducation et l'accès aux savoirs de base », dont 99 millions d'euros pour le programme de réussite éducative et 2,4 millions d'euros aux opérations « école ouverte ». Le montant des paiements réalisés au 31 décembre au titre du programme de réussite éducative a été de 77,7 millions d'euros (hors ROM), contre 67 millions d'euros en 2006, soit un taux d'exécution de 80 % contre 71,4 % en 2006. Selon l'Acsé, de nombreux projets ont

connu un démarrage tardif en 2007, le nombre et la diversité des partenaires impliqués ainsi que ceux des champs couverts (éducatif, scolaire, santé, social, culturel, sportif) ayant nécessité un important travail collaboratif en amont ; la consommation des crédits a été de ce fait retardée. Seulement un quart des sites sont arrivés à maturité quant à la mise en œuvre d'un suivi individualisé, les autres étant encore dans une période de structuration et de montée en charge. 90 millions d'euros ont été inscrits au PLF 2008 au titre du programme de réussite éducative pour 450 projets et internats de réussite éducative. Pour la même année, l'exécution des paiements pour l'opération « école ouverte » a été conforme aux prévisions, soit 2,4 millions d'euros de l'Acsé et 80 000 euros de la DIV, contre 1,57 million d'euros en 2006.

En chiffres :

- ▶ 4,8 millions d'euros pour les projets de réussite éducative des collectivités et régions d'outre-mer, dont la DIV a assuré la gestion opérationnelle avant le transfert de cette dernière à l'Acsé en 2008
- ▶ 1,24 million d'euros pour l'opération « Une grande école, pourquoi pas moi ? »
- ▶ 1,025 million d'euros aux écoles de la deuxième chance
- ▶ 1 million d'euros au titre du partenariat national dans le domaine éducatif
- ▶ 80 000 euros pour les opérations « école ouverte » dans les ROM, dont la DIV a assuré la gestion opérationnelle avant le transfert de cette dernière à l'Acsé en janvier 2008
- ▶ 120 000 euros pour l'expérimentation de modules de formation à destination des acteurs locaux de l'action éducative, menée depuis 2006 sur deux ou trois ans dans trois régions : Bretagne, Île-de-France et Rhône-Alpes

1. Programme de réussite éducative

Au 31 décembre 2007, on comptait 456 projets de réussite éducative labellisés impliquant plus de 530 communes et représentant 746 équipes pluridisciplinaires de réussite éducative, qui ont identifié 38 926 enfants de moins de 16 ans en situation de grande fragilité et pris en charge 27 750 d'entre eux en privilégiant un accompagnement individualisé inscrit dans la durée. À la même date, on comptait 28 internats de réussite éducative prenant en charge, au titre du programme, environ 600 jeunes essentiellement de collège. Parmi les jeunes identifiés et pris en charge dans ce cadre, on compte 41 %



de filles et 59 % de garçons, 13 % âgés de 2 à 5 ans, 48 % de 6 à 10 ans et 39 % de 11 à 16 ans. Le montant des crédits affectés aux projets locaux a été modulé en fonction des cofinancements, des effectifs, des vacances, du nombre de postes créés et des aménagements nécessaires pour la mise en œuvre.

La mission a également apporté son concours à l'organisation des Rencontres nationales de la réussite éducative du 17 octobre 2007 à Valenciennes (Nord), qui ont réuni plus de 400 participants en présence de membres du cabinet de la secrétaire d'État à la Politique de la ville.

2. Opération « Une grande école, pourquoi pas moi ? »

Pilotée par la DIV et la Conférence des grandes écoles, cette opération s'appuie sur un engagement de jeunes étudiants au sein des grandes écoles, des écoles d'ingénieurs et des universités pour mettre en œuvre un tutorat en faveur de lycéens des établissements de l'éducation prioritaire. Plus de trente grandes écoles et universités ont participé à l'opération en 2007, qui a concerné plus de 1 600 lycéens.

Parallèlement à cette opération, la DIV a soutenu trois initiatives d'accueil en classe préparatoire aux concours des grandes écoles, aux lycées Henri-IV à Paris, Thiers à Marseille et Camille-Jullian à Bordeaux. Ces initiatives ont concerné soixante-dix lycéens issus des territoires de la politique de la ville, le lycée Henri-IV ayant pris en charge le logement des jeunes à la cité internationale.

3. Écoles de la deuxième chance (E2C)

Créées en 1996 dans le cadre d'un programme européen, les écoles de la deuxième chance visent l'insertion professionnelle des jeunes sans diplôme ou qualification. Alors que le réseau français des E2C était peu développé, le soutien de la DIV a favorisé son essor à partir de 2006 avec plusieurs créations (Paris, Lille) ou extensions (Seine-Saint-Denis) en 2006 et 2007. Les quinze écoles labellisées au 31 décembre 2007 ont accueilli 2 800 jeunes dont 55 % issus des territoires de la politique de la ville. L'article 12 de la loi n° 2007-295 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance a ouvert aux E2C la possibilité de percevoir la taxe d'apprentissage selon des modalités fixées par un décret d'application. Les E2C peuvent également bénéficier des financements de la seconde section du Fonds national de développement et de modernisation de l'apprentissage dans le cadre de la mise en œuvre des contrats d'objectifs et de moyens, au titre de « la promotion du soutien à l'initiative pédagogique et à l'expérimentation ». 1,025 million d'euros ont été consacrés par la DIV aux écoles de la deuxième chance et à leur réseau national.



Publication :

Guide « Repères »

Mettre en œuvre un projet de réussite éducative, diffusé à 12 000 exemplaires.



Liste des E2C labellisées avec un soutien financier de la DIV :

- ▶ E2C Auvergne
- ▶ E2C Territoire de Belfort
- ▶ E2C Champagne-Ardenne
- ▶ ER2C Châtelleraut
- ▶ E2C Essonne
- ▶ E2C Lorraine
- ▶ E2C Marseille
- ▶ E2C Mulhouse
- ▶ E2C Bourgogne (Nièvre)
- ▶ E2C Seine-Saint-Denis (extension 2006 et 2007)
- ▶ E2C Tours Val de Loire
- ▶ E2C Paris (création 2007)
- ▶ E2C Lille Métropole (création 2007)

4. École ouverte

Selon les éléments transmis par le ministère de l'Éducation nationale, 758 établissements dont 485 en éducation prioritaire (soit 64 % des établissements engagés dans l'opération) ont été concernés en 2007 par l'opération « école ouverte ». Parmi ces établissements, 187 détiennent le label « ambition réussite », ce qui représente 75 % des collèges « ambition réussite ». 176 000 élèves ont été concernés par l'opération en 2007, dont 121 400 (70 %) issus de l'éducation prioritaire. Le dispositif a bénéficié d'un budget de 16 millions d'euros en 2007 avec, hors reliquats, 10,2 millions d'euros du ministère de l'Éducation nationale, 2,4 millions d'euros de l'Acisé, 457 347 euros de la DGAS, 200 000 euros de la DPM et 80 000 euros de la DIV. Certaines actions ont, en outre, été financées dans le cadre du programme de réussite éducative.

5. Accompagnement à la scolarité

La DIV apporte son concours financier aux contrats locaux d'accompagnement à la scolarité depuis l'origine des premières opérations d'aide aux devoirs, via le FIV et, depuis 2005, dans le cadre du programme de réussite éducative lorsque les actions sont mises en œuvre sur un territoire ayant un projet de réussite éducative labellisé et que ces actions concernent les publics spécifiquement visés par le programme. Elle participe au comité de pilotage national du dispositif et est signataire de la circulaire annuelle. Elle a également participé à la réalisation de fiches pratiques à destination des familles, en partenariat avec la DIF, la Dgesco et la DGAS. Elles sont en ligne sur le site Internet de la DIF (www.famille.gouv.fr/famil_ecol/accompagnement_2006.htm).

6. Soutien à la fonction parentale

La DIV participe au comité de pilotage national des REAAP, est signataire de la circulaire annuelle et soutient financièrement, au niveau déconcentré, des actions menées dans ce cadre. Elle a par ailleurs renforcé son partenariat dans ce domaine et apporte, depuis 2006, un soutien financier dans le cadre du partenariat national à la Fnepe et à l'Accepp.

7. Expérimentation d'un module de formation à destination des acteurs éducatifs locaux

En 2006, la DIV a initié, avec le concours des services déconcentrés régionaux de l'État, une recherche-action menée sur trois ans dans trois régions (Bretagne, Rhône-Alpes et Île-de-France) en vue de définir un programme de formation en direction des acteurs impliqués dans les dispositifs éducatifs (coordonnateurs réussite éducative, chefs de projet, membres des équipes pluridisciplinaires...). D'initiative régionale à ouverture nationale, cette recherche-action est pilotée au plan national par la DIV, et au niveau déconcentré par les Sgar. La mise en œuvre associe un institut régional de travail social (Bretagne), un organisme de formation des travailleurs sociaux (Rhône-Alpes), des universités (Bretagne et Île-de-France), l'INRP (Rhône-Alpes), des centres de ressources (Île-de-France, Bretagne) et le CNFPT (Bretagne et Île-de-France). Un bilan de cette expérimentation sera réalisé par la DIV en 2008. Plus de 120 stagiaires ont été concernés entre 2006 et 2007, sur la base de dix à quinze journées année en plusieurs sessions de deux à cinq jours pour 25 à 30 stagiaires.



8. Partenariat national avec les associations œuvrant dans le domaine éducatif

Depuis de nombreuses années, la DIV apporte un soutien financier aux associations qui œuvrent dans les quartiers de la politique de la ville. Parmi ces associations, on peut citer Les petits débrouillards pour le développement des connaissances scientifiques dans les quartiers, l'Académie des sciences pour l'opération « La main à la pâte », l'Acepp, la Fnepe, la FGPEP, « Lire et faire lire » initié par Alexandre Jardin, la Ligue de l'enseignement, l'Association des ludothèques de France, l'Apfee ou encore la Conférence des grandes écoles.

Santé

En politique de la ville, le volet « santé » s'illustre notamment au travers de la démarche atelier santé-ville. Confortée comme l'une des cinq priorités de la politique de la ville par le CIV du 9 mars 2006, cette thématique a poursuivi son développement au cours de l'année 2007. Ce fut l'occasion de préciser la place de la prévention et de l'accès aux soins dans le cadre de la santé publique et dans la nouvelle géographie des Cucs. La santé est également présente dans le programme de réussite éducative, celui-ci comportant un volet « santé » destiné plus particulièrement aux enfants et jeunes de 2 à 16 ans.

1. Volet « santé » des Cucs

Atelier santé-ville (ASV)

La mise en œuvre des ateliers santé-ville est précisée par la circulaire DIV/DGS du 13 juin 2000 et la circulaire interministérielle DGS/DHOS/SD1A n° 2006-383 du 4 septembre 2006 relative à l'élaboration et la mise en œuvre des projets de santé publique dans les territoires de proximité et au développement des ASV.

L'atelier santé-ville constitue le dispositif opérationnel de la convention thématique « santé » des Cucs. En effet, les ASV ont pour but de rassembler les acteurs de la santé et ceux de la politique de la ville, d'identifier des besoins en concertation avec les habitants, de définir des priorités d'intervention et les actions nécessaires (essentiellement en matière d'accès aux soins et à la prévention) pour y répondre.

Les missions des ASV sont :


- ▶ identification, au niveau local, des besoins spécifiques des publics en situation de vulnérabilité et des déterminants de l'état de santé liés aux conditions de vie : habitat, logement, emploi, éducation, ressources ;
- ▶ coordination des différents acteurs : réseaux médico-sociaux de proximité, établissements de santé, centres de santé, santé scolaire, etc.


Les ASV interviennent suivant l'analyse des besoins par site (élaboration de projets), rendent effectif l'accès aux services sanitaires et sociaux de droit commun et favorisent la participation de la population à toutes les phases des programmes.


Les conditions de mise en œuvre

L'ingénierie ainsi que ses moyens d'intervention, de diagnostic et d'évaluation sont cofinancés par l'Acsé et les collectivités territoriales. Les Drass peuvent également apporter leur soutien. L'Acsé finance des actions spécifiques si celles-ci contribuent au développement des projets locaux ou territoriaux de santé publique, sans se substituer aux crédits de droit commun.

Le rôle de la mission Santé du pôle Cohésion sociale de la DIV est essentiellement un rôle de coordination. Cette mission établit la connaissance de l'état de santé de la population en politique de la ville ; elle définit des objectifs d'amélioration de l'état de santé et de ses déterminants, et analyse les principaux dysfonctionnements de l'accès à la prévention et aux soins. Les ASV permettent ainsi d'établir des diagnostics territoriaux de l'offre de soins public-privé et de recueillir les besoins en formation des professionnels.

 En 2007, près de 6 millions d'euros ont été consacrés aux ateliers santé-ville sur le budget des Cucs.

 220 communes se sont engagées dans la démarche ASV dont la programmation s'est réalisée à l'échelle communale, intercommunale ou de l'agglomération à la fin de l'année 2007.

 L'ASV implique la création, dans un premier temps, d'une équipe locale dédiée à une approche collective de la santé, dans un second temps d'outils d'observation, de suivi et d'impact, et pour finir d'une fonction d'animation locale conjuguant des compétences d'ingénierie de projet et des compétences en matière sanitaire et sociale.



Déclinaison des programmes régionaux de santé et d'accès à la prévention et aux soins

Dans le cadre des Cucs, des actions d'accès à la prévention et aux soins – permettant aux populations d'accéder à une offre de soins de proximité de qualité, à la fois curative et préventive – sont également soutenues. Il s'agit notamment du financement d'actions ou de démarches visant à favoriser l'installation de professionnels de la santé et d'accompagnement des programmes de prévention : les Praps et les programmes régionaux de renforcement de la santé scolaire.

2. Volet « santé » des programmes de réussite éducative

La santé est un volet des programmes de réussite éducative (PRE). Les indicateurs de suivi de la mise en œuvre du projet de réussite éducative reprennent systématiquement cette thématique. Un certain nombre de PRE sont centrés prioritairement sur la santé. Parmi les principales thématiques traitées, la santé est citée pour 12 % des PRE en première position ; près de la moitié des PRE citent cette thématique parmi les trois principales.

Cette préoccupation est de plus en plus présente dans les références des professionnels lorsqu'ils conçoivent les parcours individuels de réussite, tant pour l'enfant que pour sa famille. Ainsi, la santé peut être à l'origine des repérages effectués : non-observation des avis médico-scolaires, absentéisme scolaire, absence de soins et absence de réponse adaptée à un problème d'hygiène important...

Dans la moitié des PRE actifs sont associés la santé scolaire, les CMP et les CMPP.


Hormis des actions centrées sur la prévention, sous forme d'ateliers notamment, les actions de santé menées dans le cadre des PRE s'effectuent essentiellement dans le cadre de parcours individualisés. Cette approche individualisée permet la prise en charge d'enfants ayant « échappé » aux institutions médicales ou sociales de droit commun existantes sur le territoire, pour les réorienter ensuite vers ces dispositifs.

En outre, les équipes pluridisciplinaires de soutien peuvent intégrer des psychologues, infirmières, orthophonistes, psychomotriciens...

3. Programmes et financements complémentaires

L'Acsé finance une partie des médiateurs de santé, notamment via le financement des adultes-relais dont certains interviennent en partie ou en totalité dans le champ de la santé en facilitant l'accès aux droits et aux soins. D'autres adultes-relais occupent des fonctions de médiateurs de tranquillité publique ou de correspondants de nuit et accompagnent les médecins dans les quartiers, notamment le soir, la nuit et le week-end.

Dans la perspective d'un renforcement de la démographie médicale, l'installation des professionnels de santé libéraux (cabinets médicaux et paramédicaux, établissements de santé) est facilitée dans le cadre des exonérations de charges prévues dans les ZFU.

 Avec 20 à 25 % de la population française touchés par la précarité, le Praps représente une programmation essentielle dans la lutte contre les inégalités sociales en matière de santé.

Culture

En 2007, parmi les nombreuses actions entreprises dans le domaine culturel, la DIV a particulièrement concentré ses efforts sur deux objectifs. D'une part, rendre l'offre culturelle publique accessible à tous, en particulier aux populations en situation de fragilité; et d'autre part, donner des moyens d'expression artistique dans les quartiers de la politique de la ville.



Concilier démocratisation culturelle et exigence artistique fut une démarche fondamentale dans le principe éducatif de ces projets. La mobilisation des établissements et des équipes financés par le ministère de la Culture et de la Communication fut volontaire et pertinente.

La contribution à l'évaluation du programme 2006 « actions culturelles en faveur de l'intégration républicaine » fut reportée, en partie, en raison de la création de l'Acisé le 1^{er} janvier 2007.

Les préfets ont consacré 2,9 millions d'euros aux actions « intégration républicaine par la culture », pour un montant total d'opérations de 15,4 millions d'euros du programme 147 « pratiques artistiques et culturelles ». Les services déconcentrés de l'État ont apporté un peu plus d'un quart des crédits nécessaires. L'adhésion des collectivités territoriales fut forte ainsi que celles des partenaires institutionnels engagés depuis longtemps dans la politique de la ville.

De nombreuses actions (132) furent privilégiées dans le domaine du spectacle vivant. Cette forme de culture urbaine (hip-hop, rap, slam) a permis de se rapprocher des jeunes des cités et de travailler avec eux, sans exclure les formes plus classiques, en particulier le théâtre.

L'ouverture des équipements culturels à tous, et notamment aux publics les plus éloignés – ceux des quartiers de la politique de la ville –, fut privilégiée. Ce travail a pu être réalisé avec le concours de la médiation sociale et celui du ministère de l'Éducation nationale : modes d'expression, maîtrise des langues, connaissance et visite des établissements culturels.

Malgré les difficultés évoquées, la mise en œuvre de ce programme culturel a permis de relancer la question des publics les plus défavorisés par l'accès aux équipements traditionnellement subventionnés par l'État et les collectivités territoriales.

L'objectif de permettre aux habitants de s'exprimer est globalement atteint, il sera nécessaire d'en affiner l'évaluation.

Le travail du ministère de la Culture et de la Communication, en coordination avec le ministère de l'Éducation nationale et la DIV, a permis d'élaborer une convention mettant en valeur les points suivants :

- ▶ impulser des politiques culturelles et artistiques en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- ▶ favoriser la fréquentation des spectacles, des musées, des lieux de patrimoine ;
- ▶ ancrer l'art et la culture dans l'urbain pour transformer le regard sur le monde et construire des pratiques de tolérance et de respect ;
- ▶ développer une politique s'inscrivant dans les enjeux contemporains de prise en compte des diversités de nos concitoyens et de la nécessaire solidarité.



Le ministère de la Culture et de la Communication fut mobilisé pour les actions déjà engagées et inscrites dans la durée, en particulier celles relevant des Cucs. Cette pérennisation doit être poursuivie pour la recherche d'une plus grande mixité sociale.



Les grands principes sont :

- ▶ favoriser l'accès de tous aux équipements culturels
- ▶ favoriser les pratiques artistiques et la qualification des pratiques amateurs
- ▶ développer les actions de soutien et de qualification des pratiques artistiques émergentes
- ▶ développer les projets favorisant la connaissance de l'histoire et de la mémoire
- ▶ prendre en compte les réalités sociolinguistiques des territoires
- ▶ redonner vie par l'activité économique : coopératives, friches culturelles, nouveaux territoires de l'art

Si la culture n'est pas toujours prise en compte prioritairement dans les Cucs, elle reste un domaine privilégié de la politique de la ville et est explicitement intégrée dans les contrats.

Pour exemple, les actions soutenues par la DIV :

- ▶ les Portes du temps : 758 000 euros dont 50 % financés par la DIV ;
- ▶ 20 % des enveloppes attribuées aux préfets délégués à l'égalité des chances ont été affectées à des opérations culturelles au titre de l'égalité républicaine ;
- ▶ d'autres actions culturelles destinées aux jeunes ont été financées dans le cadre du programme de réussite éducative.

Il est opportun de noter que dans le rapport financier 2007 de l'Acisé (programme 104), sur un total de 102 millions d'euros, le chapitre culture fut financé à hauteur de 13 millions d'euros.

2007, année de préparation de la présidence française de l'Union européenne et de l'ouverture de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration, a fortement mobilisé les acteurs du milieu culturel. Le travail mené pour ces deux événements a mis en lumière la bonne coordination de l'ensemble des partenaires.

Citoyenneté et prévention

Le CIV du 9 mars 2006 a mis l'accent sur de nouvelles mesures dans le champ judiciaire. Deux circulaires d'application précisent et complètent les dispositifs déjà existants, de manière à les développer et les inscrire dans la durée. Ces actions de prévention de la récidive sont engagées dans les six départements où des préfets délégués pour l'égalité des chances ont été désignés : Bouches-du-Rhône, Nord, Rhône, Essonne, Seine-Saint-Denis et Val-d'Oise. Trois dispositifs ont été créés ou renforcés : l'aide aux victimes, l'accès au droit et la prévention de la récidive.

1. Prévention de la délinquance

Au titre des contrats urbains de cohésion sociale

Les projets financés par le programme 147 ont pour objectifs le renforcement de la médiation familiale et le soutien à la parentalité, la prévention de la délinquance juvénile et l'amélioration de l'accès au droit et à la justice de proximité.

Conformément aux décisions du CIV, ces crédits d'intervention se décomposent en moyens consacrés :

- ▶ au financement du volet « prévention de la délinquance » des Cucs et des CLSPD. Ces financements visent à accompagner des actions portées par les communes et les associations. Les crédits consacrés à ce volet s'élèvent à 11,23 millions d'euros.
- ▶ au financement de dispositifs spécifiques de justice de proximité :
 - 7 Savu en activité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ces services assurent une permanence pour les victimes d'infractions pénales. Ils prennent appui, pour ce faire, sur les associations locales d'aide aux victimes et sur un réseau de partenaires. Le financement moyen constaté par Savu est de 114 500 euros (soit 803 000 euros au total) ;
 - 6 Savu assurant une permanence dans des établissements hospitaliers, financés à hauteur de 437 227 euros au total ;
 - 53 points d'accès au droit assurant des permanences dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Le financement moyen constaté est de 14 100 euros par structure (soit 706 908 euros au total) ;
 - 45 points d'accès au droit dans des établissements pénitentiaires. Le financement moyen est de 6 500 euros par structure (soit 293 230 euros au total) ;
 - 240 stages de citoyenneté, qui ont été gérés par les services pénitentiaires d'insertion et de probation et ceux de la protection judiciaire de la jeunesse, dans le cadre de travaux d'intérêt général, de sursis et mise à l'épreuve, d'alternatives aux poursuites et au titre de la composition pénale, et prioritairement ciblés sur certains délits tels que les dégradations, vols, atteintes aux personnes ou infractions racistes. Le coût moyen du stage de citoyenneté est de 1 200 euros pour vingt heures et dix à quinze personnes condamnées (soit 290 969 euros au total) ;
 - développement de l'accès à la culture et à la pratique sportive en milieu pénitentiaire. Une enveloppe de 220 310 euros a été consacrée dans les six départements dotés d'un préfet délégué pour l'égalité des chances.



- ▶ au financement de 51 postes d'intervenants sociaux en commissariat et en gendarmerie dont la circonscription couvre au moins une ZUS. Le montant de l'aide est fixé à 50 % de la valeur du poste, soit 20 000 euros en moyenne. Les crédits d'intervention dédiés à ce programme se sont élevés à 992 073 euros.

Au titre du programme « ville, vie, vacances »

Le programme « ville, vie, vacances » permet aux jeunes les plus en difficulté de bénéficier d'activités culturelles, sportives et de loisirs pendant les vacances scolaires. À ce titre, ce programme est un dispositif intégré de la prévention de la délinquance, qui a pour opérateurs des associations, des centres sociaux et maisons de jeunes ou des services municipaux. Le dispositif d'encadrement et de mise en œuvre mobilise plus de 30 000 professionnels (animateurs de centres sociaux ou municipaux, éducateurs de la prévention spécialisée, associations d'éducation populaire, personnels de la sécurité publique, de la protection judiciaire de la jeunesse...) ou bénévoles.

Les crédits d'intervention dédiés à ce dispositif par le ministère du Logement et de la Ville en 2007 s'élèvent à 9,2 millions d'euros. Il faut noter que d'autres ministères participent également au financement de ce projet (ministères de la Justice, de la Culture ou des Affaires sociales) ainsi que les caisses d'allocations familiales et les collectivités territoriales.



Environ 800 000 jeunes de 11 à 18 ans bénéficient chaque année du dispositif « ville, vie, vacances ».

2. Revitalisation économique et emploi

Insertion professionnelle au titre de la prévention de la délinquance

Vingt-six postes de référents chargés, au sein des missions locales, d'accompagner les jeunes titulaires d'un Cvis dans leur parcours d'insertion professionnelle à partir du milieu carcéral, ont été financés à titre expérimental. Environ 6 000 jeunes sous main de justice, effectuant des peines de moins d'un an (5 000 en milieu carcéral et 1 000 en milieu ouvert) bénéficient d'une insertion professionnelle adaptée.

Formation des acteurs locaux de la politique de la ville (gestion déconcentrée)

La formation aux enjeux de la politique de la ville est une priorité pour les acteurs engagés dans la rénovation urbaine ou la lutte contre les exclusions. L'objectif est de développer :

- ▶ une formation-action relative à la sociologie urbaine ainsi qu'aux méthodes et aux outils de la politique de la ville ;
- ▶ une formation à la prise de poste pour les agents nommés dans un quartier prioritaire ;
- ▶ une formation-action des acteurs locaux de prévention de la délinquance liée à la toxicomanie, en constituant des réseaux d'acteurs locaux ;
- ▶ des formations menées en partie avec les travailleurs sociaux et autres professionnels en contact avec les publics en difficulté, notamment tous les professionnels intervenant dans le champ de la médiation sociale (contrats d'accompagnement dans l'emploi, adultes-relais...).



1,349 million d'euros ont été consacrés à cette action d'insertion professionnelle, le coût unitaire moyen d'un poste s'élevant donc à environ 51 800 euros.




Budget et effectifs

→ Service administratif et financier

Service administratif et financier

Le programme de travail de l'année 2007 du Service administratif et financier (SAF) de la DIV a été particulièrement marqué par l'accompagnement des transferts de personnels et de crédits vers l'Acisé. Il a également continué à assurer le fonctionnement quotidien de la DIV et du CNV (gestion logistique, gestion comptable, gestion des ressources humaines, passation des marchés publics, assistance informatique, suivi des affaires juridiques et des relations parlementaires).

 En 2007, les programmes 147 et 202 regroupaient plus de 1,13 milliard d'euros de crédits : 56 % gérés par les opérateurs principaux de la politique de la ville (Anru et Acisé), 17 % délégués dans les régions et les départements, et 28 % pilotés par la DIV.

Le SAF a assuré la gestion de deux programmes budgétaires placés sous la responsabilité du délégué interministériel à la ville : le programme 147 «équité sociale et territoriale et soutien» et le programme 202 «rénovation urbaine au sein de la mission Ville et logement».

Les principaux postes de dépenses concernent :

- ▶ le financement du programme national de rénovation urbaine
- ▶ la participation de l'État au financement des contrats urbains de cohésion sociale
- ▶ le développement du programme de réussite éducative
- ▶ l'aide de l'État aux embauches d'adultes-relais
- ▶ les actions en faveur du développement social et de la prévention de la délinquance
- ▶ les compensations des exonérations de charges sociales accordées dans le cadre des zones franches urbaines

Ressources humaines

Le personnel de la DIV est géré, dans sa totalité (fonctionnaires, contractuels et vacataires, recrutés pour des besoins occasionnels), par les services du Meeddat.

Les moyens en personnel relevant de la mission Ville et logement sont inscrits au budget du ministère du Logement et de la Ville dans l'action soutien du programme 135 «développement et amélioration de l'offre de logement», puis transférés en gestion au Meeddat sur le programme «aménagement, urbanisme, ingénierie publique» (AUIP).

La gestion des ressources humaines de la DIV s'inscrit donc dans le cadre des règles appliquées par le Meeddat.

Par ailleurs, la DIV bénéficie également d'agents mis à disposition par d'autres ministères. Les moyens relatifs à ces agents ne sont pas inscrits au budget de la mission Ville et logement ; ces agents continuent à être gérés par leur ministère d'origine.

Plafond d'autorisation d'emplois de la DIV

L'ensemble des emplois prévus dans le «sous-plafond» d'emplois de la DIV a été fixé à 81 ETP se répartissant en 45 A, 15 B et 14 C dont 7 vacataires.

La répartition par action et par budget opérationnel de programme est la suivante :

- ▶ programme 202, action mise en œuvre du PNRU : 10,70 ETP
- ▶ programme 202, action mise en œuvre des GPV : 0,30 ETP
- ▶ programme 147, action développement social : 49,40 ETP
- ▶ programme 147, action développement économique : 7,60 ETP
- ▶ programme 147, action stratégie : 13 ETP



Emplois au titre de l'année 2007 :

		Nombre d'agents employés en équivalents temps plein	Transfert au 01/01/07 de douze postes suite à la création de l'Acse
Contractuels	Titulaires		
	Contractuels correspondant à des besoins permanents (article 4 de la loi n° 84-16 du 11/01/1984)	86	74
	Autres contractuels (article 6 de la loi n° 84-16 du 11/01/1984)	0	0
	Vacataires C	7	7
	Intérimaires	0	0
	Autres	0	0
	Total	93	81

La création, en 2006, de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances a conduit à réorganiser la Délégation interministérielle à la ville. Certains dispositifs ont été transférés à l'Acse. Au 1^{er} janvier 2007, le transfert de personnel de la DIV est de 12 ETP (7 A, 2 B et 3 C).



Annexes

- Organigramme
- Textes officiels
- Abréviations

Organigramme 2007

DIRECTION

Délégué interministériel à la ville

Yves-Laurent SAPOVAL

Délégué adjoint

Pascal FLORENTIN

Secrétaire général

Robert DEVILLE

Chargée de mission auprès du délégué, responsable de la coordination interministérielle, territoriale et des affaires financières

Anaïs BRÉAUD

Chargé de mission auprès du secrétaire général

Jean-Michel VOINOT

Assistante de direction

Sandra CASABONNE

Secrétaires de direction

Caroline BRIDOUX

Nilza RAMOS-FERNANDES

Chauffeurs

Mourad BOUGUERRA

Rachid SANTAKI

PÔLE STRATÉGIE, RESSOURCES, ÉVALUATION

Département Observation-évaluation

Responsable

Philippe CHOFFEL

Adjoint

Patrick SILLARD

Chargé d'études statisticien sécurité prévention

Jean-Bernard CHAMPION

Chargé d'études statisticien précarité sociale santé

Nadège COUVERT

Chargée d'études statisticien éducation

Christelle DE MIRAS

Chargé d'études statisticien logement

WILLIAM LE GOFF

Responsable du SIG Ville

Vincent DEROCHE

Cartographe SIG Ville

Raphaël JANELLI

Assistante

Sally L'HOMOND-FERNANDEZ

Mission Prospective et stratégie

Responsable

Adil JAZOULI

Chargée de mission

Marie-José ROUSSEL

Assistante

Sylvie LEBLOND

Mission Finances locales

Responsable

Patrick JOYEUX

Chargé de mission

Arnold STASSINET

Département Ressources, métiers et formation

Responsable

Michel DIDIER

Chargé de mission

Pierre-Jean ANDRIEU

Chargé de mission partenariat national et associations

Didier FORET

Chargée de mission formation

Armelle GIRY

Chargé d'études documentaires

Sylvère GÉNIAUX

Chargé de mission

Jean-Paul CHABARD

Archiviste/capitalisation

Barbara DOMENECH

Assistante partenariat/rencontres DIV

Saphia MALKI

Assistant veille documentation

Régis SACCARDI

Secrétaire

Marie-Christine RÉMIR

Mission Europe et international

Responsable

Gilles GARCIA

Chargée de mission

Valérie LAPENNE

Assistante

Houria KHALDI

Mission Communication

Responsable

Corinne GONTHIER

Chargée de mission

Caroline HAMON

Webmestre

Étienne LOUPIAC

Assistante

Houria KHALDI

PÔLE INTERMINISTÉRIEL POLITIQUES TERRITORIALES ET INNOVATION

**Secrétariat de la coordination
interministérielle et territoriale**

Responsable
Marie REY

Chargé de mission
Olivier MONTÈS

Département Habitat et cadre de vie

Responsable
Véronique LE BOUTEILLER

**Adjointe en charge de la
coordination du département**
Anne DOUVIN

Chargées de mission IPTI + Anru
Marie-Stéphane GUITINE
Virginie BATHELLIER

Assistante
Patricia AHUTORU

Secrétaires
Samira BRAHMI
Marie-Agnès PINEL

Département Cohésion sociale

**Chargé de mission développement
économique + ZFU**
Michaël BOURGEOIS

**Chargé de mission
éducation, culture**
Yves GOEPFERT

**Chargée de mission
santé publique**
Catherine RICHARD

**Chargée de mission
développement économique**
Sabine THIBAUD

Chargée de mission culture
Odile VADOT

Assistante
Sylvie LEBLOND

Assistant
Pascal RECHENSTEIN

Département Citoyenneté et prévention

Responsable
Brigitte RAYNAUD

Chargé de mission PJJ
François GALANTE

Assistante
Jeanne DEBONO

SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Responsable
Françoise GIBOTEAU

**Affaires juridiques et relations
parlementaires**

Responsable
Marine COURTOIS

**Bureau du budget
et des affaires financières**

Chef de bureau
Laetitia BELAN-HILLION

Gestionnaires budgétaires
Martine DESILES
Claudia SABLONNIER
Monique TATERODE

**Bureau des ressources humaines,
de la programmation, de la commande
publique et de la logistique**

Chef de bureau
Isabelle REYNAUD

Adjoint commande publique
Pierre GMERK

**Adjointe programmation
et logistique**
Axelle BRIDOUX

Gestionnaire
Annette UDOL

Technicien logistique
Jean MUNOZ

Bureau informatique

Chef de bureau
Samia TAMIMOUNT

Administrateur réseau
Adebukola SONNUS

Textes officiels

parus en 2007

Eu égard à son caractère transversal, un nombre important de textes législatifs et réglementaires concernent la politique de la ville. Sont mentionnés ci-dessous les textes relevant du « noyau dur » des principaux domaines de la politique de la ville.

→ Pour faciliter la lecture, la présentation des textes est organisée de façon thématique.

Politique générale de la ville: nominations, attributions, délégations de signature, instances de la politique de la ville (DIV)

- ▶ Circulaire du 6 septembre 2007 sur les Rencontres territoriales de la ville
- ▶ Décret du 20 juillet 2007 portant délégation de signature à la Délégation interministérielle à la ville et au développement social urbain
- ▶ Décret n° 2007-1099 du 13 juillet 2007 relatif aux attributions déléguées à la secrétaire d'État chargée de la Politique de la ville
- ▶ Décret du 13 juin 2007 portant délégation de signature [Délégation interministérielle à la ville et au développement social urbain]
- ▶ Arrêté du 3 juillet 2007 portant nomination(s) au cabinet du ministre du Logement et de la Ville
- ▶ Décret n° 2007-992 du 25 mai 2007 relatif aux attributions du ministre du Logement et de la Ville
- ▶ Arrêté du 29 mars 2007 fixant la composition et le fonctionnement des commissions d'appel d'offres pour les marchés publics passés par la Délégation interministérielle à la ville et au développement social urbain

Organisation de l'État, des collectivités locales et des dispositifs de pilotage pour la politique de la ville ; financement et crédits

- ▶ Circulaire DIV du 5 juillet 2007 relative à l'évaluation des contrats urbains de cohésion sociale (Cucs)
- ▶ Circulaire du 28 mars 2007 relative à la répartition de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) au titre de 2007
- ▶ Circulaire du 1^{er} février 2007 relative à la signature des contrats urbains de cohésion sociale (Cucs)

Géographie des quartiers prioritaires et observation

- ▶ Circulaire DIV du 5 juillet 2007 relative à la géographie de la politique de la ville : relevé des périmètres des quartiers prioritaires (Cucs)
- ▶ Décret n° 2007-894 du 15 mai 2007 modifiant le décret n° 96-1154 du 26 décembre 1996 et le décret n° 2004-219 du 12 mars 2004 portant délimitation de zones franches urbaines dans certaines communes
- ▶ Arrêté du 14 mars 2007 relatif à la population totale des zones franches urbaines

Associations, participation des habitants, citoyenneté

- ▶ Arrêté du 9 novembre 2007 portant création par la Direction générale de la modernisation de l'État d'un téléservice dénommé « Demande de subvention »
- ▶ Arrêté du 23 avril 2007 portant nomination au Conseil national de la vie associative
- ▶ Arrêté du 14 mars 2007 relatif à la composition du Conseil national de la vie associative
- ▶ Circulaire n° 5193/SG du 16 janvier 2007 relative aux subventions de l'État aux associations et conventions pluriannuelles d'objectifs

Économie et emploi

- ▶ Lettre-circulaire Acoss n° 2007-093 du 4 juillet 2007 relative à l'exonération de charges patronales applicable dans les bassins d'emploi à redynamiser (ZRU-ZRR)
- ▶ Décret n° 2007-936 du 15 mai 2007 relatif à la réhabilitation des ensembles commerciaux dans les zones urbaines sensibles et modifiant le code de l'urbanisme
- ▶ Décret n° 2007-895 du 15 mai 2007 modifiant le décret n° 96-1155 du 26 décembre 1996 portant délimitation de zones franches urbaines dans certaines communes des départements d'outre-mer
- ▶ Décret n° 2007-473 du 28 mars 2007, pris en application du II de l'article 87 de la loi n° 2006-1771 du 30 décembre 2006 de finances rectificative pour 2006, relatif à l'amortissement exceptionnel des immeubles exploités par des petites et moyennes entreprises dans les zones de revitalisation rurale ou dans les zones de redynamisation urbaine
- ▶ Instruction Minefi/DGI 4A-1-07 n° 20 du 6 février 2007 relative à l'exonération des bénéficiaires réalisés par les entreprises implantées dans les zones franches urbaines
- ▶ Lettre-circulaire Acoss n° 2007-002 du 8 janvier 2007 relative à l'exonération de charges patronales applicable dans les ZFU créées au 1^{er} août 2006

Éducation

- ▶ Circulaire interministérielle DIF/DIV/DGAS/DPM/Dgesco/2007 relative à la mise en œuvre de la politique d'accompagnement à la scolarité pour l'année scolaire 2007/2008

Logement, habitat et rénovation urbaine, aménagement des espaces urbains

- ▶ Arrêté du 27 décembre 2007 portant nomination au conseil d'administration de l'Agence foncière et technique de la région parisienne [M. Sapoval]
- ▶ Décret du 19 septembre 2007 portant nomination du président du conseil d'administration de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine [M. Hamel]
- ▶ Circulaire n° 2007-37 UHC/IUH2 du 16 mai 2007 relative à la mise en œuvre de la politique du logement et à la programmation des financements aidés de l'État pour 2007
- ▶ Décret n° 2007-559 du 16 avril 2007 relatif aux modifications de l'assiette et aux conditions de versement des subventions accordées par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine et complétant le décret n° 2004-1005 du 24 septembre 2004

- ▶ Arrêté du 20 mars 2007 portant approbation du règlement général de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru)
- ▶ Arrêté du 13 mars 2007 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public d'aménagement Euroméditerranée [M. Sapoval]
- ▶ Loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale
- ▶ Décret n° 2007-295 du 5 mars 2007 instituant le comité de suivi de la mise en œuvre du droit au logement opposable

Cohésion sociale et intégration

- ▶ Circulaire DGAS/PILE/PIA n° 2007-125 du 3 avril 2007 relative à la mise en place des commissions départementales de la cohésion sociale
- ▶ Arrêté du 28 février 2007 relatif aux modalités d'exercice du contrôle financier sur l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé)
- ▶ Décret n° 2007-181 du 9 février 2007 portant création de la commission «images de la diversité»

Métiers de la politique de la ville

- ▶ Ordonnance n° 2007-329 du 12 mars 2007 relative au code du travail (partie législative) : art. L. 5134-100 à 109 relatifs au dispositif adultes-relais

Prévention de la délinquance, justice

- ▶ Circulaire du 5 octobre 2007 sur le Fonds interministériel de prévention de la délinquance
- ▶ Loi n° 2007-1198 du 10 août 2007 renforçant la lutte contre la récidive des majeurs et des mineurs
- ▶ Arrêté du 31 juillet 2007 portant nomination au conseil d'orientation de l'Observatoire national de la délinquance [M. Sapoval]
- ▶ Décret n° 2007-1126 du 23 juillet 2007 relatif au conseil local et au conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance et au plan de prévention de la délinquance dans le département
- ▶ Décret n° 2007-1048 du 26 juin 2007 pris pour l'application de l'article 5 de la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 et relatif au Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)
- ▶ Circulaire NOR INTK0700057C du 4 mai 2007 en application de l'article 5 de la loi n° 2007-297 relative à la prévention de la délinquance [FIPD]
- ▶ Loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance

Santé

- ▶ Circulaire n° DGS/2007/430 du 7 décembre 2007 relative au programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (Praps)

Abréviations

Acepp	Association des collectifs enfants parents	Feder	Fonds européen de développement régional
Acess	Agence centrale des organismes de sécurité sociale	FGPEP	Fédération générale des pupilles de l'enseignement public
Acsé	Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances	FIPD	Fonds interministériel de prévention de la délinquance
Amadeus	Association des missions d'aménagement et de développement économique, urbain et solidaire	Fisac	Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce
Anah	Agence nationale de l'habitat	FIV	Fonds interministériel à la ville
Anru	Agence nationale pour la rénovation urbaine	FNAU	Fédération nationale des agences d'urbanisme
Apfee	Association pour favoriser une école efficace	Fnepe	Fédération nationale des écoles, des parents et des éducateurs
ASV	Atelier santé-ville	GIP	Groupement d'intérêt public
AUIP	Programme « aménagement, urbanisme, ingénierie publique »	GPV	Grand projet de ville
CDC	Caisse des dépôts et consignations	HCV	Habitat et cadre de vie
CDR	Centre de ressources	Inserm	Institut national de la santé et de la recherche médicale
CGCT	Code général des collectivités territoriales	INRP	Institut national de recherche pédagogique
CIFP	Centre interrégional de formation professionnelle	IRDSU	Interréseaux des professionnels du développement social urbain
CIPD	Comité interministériel de prévention de la délinquance	LOLF	Loi organique relative aux lois de finances
CIV	Comité interministériel des villes	Meeddat	Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire
Civis	Contrat d'insertion dans la vie sociale	Mildt	Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie
Clas	Contrat local d'accompagnement à la scolarité	Minefi	Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie
CLSPD	Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance	MPS	Mission Prospective et stratégie
CMP	Centre médico-psychologique	Onzus	Observatoire national des zones urbaines sensibles
CMPP	Centre médico-psychopédagogique	PAP	Projet annuel de performances
CNFPT	Centre national de la fonction publique territoriale	PLF	Projet de loi de finances
CNV	Conseil national des villes	PNRU	Programme national de rénovation urbaine
CRPV	Centre de ressources pour la politique de la ville	Praps	Programme régional d'accès à la prévention et aux soins
Cucs	Contrat urbain de cohésion sociale	PRE	Programme de réussite éducative
DAF	Direction des archives de France	Puca	Plan urbanisme construction architecture
DGAS	Direction générale de l'action sociale	RAP	Rapport annuel de performances
DGEFP	Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle	REAAP	Réseau d'écoute, d'appui et d'aide à la parentalité
Dgesco	Direction générale de l'enseignement scolaire	RGPP	Révision générale des politiques publiques
DGI	Direction générale des impôts	ROM	Région d'outre-mer
DGS	Direction générale de la santé	SAF	Service administratif et financier
DHOS	Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins	Savu	Service d'aide aux victimes d'urgence
Diact	Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires	SCIT	Secrétariat de la coordination interministérielle et territoriale
DIF	Délégation interministérielle à la famille	Sgar	Secrétariat général pour les affaires régionales
DPM	Direction de la population et des migrations	SIG	Système d'information géographique
DPT	Document de politique transversale	SIRS	Santé, inégalité, ruptures sociales
Drass	Direction régionale des affaires sanitaires et sociales	Stif	Syndicat des transports d'Île-de-France
DSU	Dotation de solidarité urbaine	UHC (DG)	Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction
E2C	École de la deuxième chance	ZFU	Zone franche urbaine
Epareca	Établissement public d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux	ZRR	Zone de revitalisation rurale
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale	ZRU	Zone de redynamisation urbaine
ER2C	École régionale de la deuxième chance	ZUS	Zone urbaine sensible
ETP	Équivalent temps plein		
EUKN	European urban knowledge network		

Directeur de la publication : Hervé Masurel
Coordination : Corinne Gonthier
Conception-réalisation : IDcommunes
Crédit photo : DF



Délégation interministérielle à la ville

194 avenue du Président Wilson
93217 Saint-Denis La Plaine Cedex
Tél. 01 49 17 46 46
www.ville.gouv.fr